

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à
Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-
de-Jésus

6211-24-077

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président**
Mme CORINNE GENDRON, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN MONT SAINTE-MARGUERITE
À SAINT-SYLVESTRE, SAINT-SÉVERIN ET SACRÉ-COEUR-DE-JÉSUS**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 20 octobre 2015 à 19 h
Centre multifonctionnel, Salle Desjardins
435, rue Principale
Saint-Sylvestre

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 20 OCTOBRE 2015

MOT DU PRÉSIDENT 1

LECTURE DES REQUÊTES

Mme Paulette Bolduc 15

M. Christian Noël 16

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR 23

PAUSE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Christian Noël 34

M. Pierre Labranche 53

M. Stéphane Lachance 63

M. Léo Ferland 68

M. Pierre Richard Lavallée 73

Mme Paulette Bolduc 81

Mme Isabelle Lamonde 87

M. Camille David 89

M. Guy Roy 98

M. Jean-Guy Blais 101

MOT DE LA FIN 108

SÉANCE AJOURNÉE AU 21 OCTOBRE 2015 À 13 H 30

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Alors, Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le *Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Coeur-de-Jésus*.

10 Je me présente, mon nom est Michel Germain, et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel.

15 Je suis secondé par la commissaire Corinne Gendron.

20 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre le 16 septembre dernier. Cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Pierre Baril.

25 « *En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le Projet de parc éolien du mont Sainte-Marguerite par Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C. et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.*

30 Et c'est signé : *David Heurtel*. »

35 Je vous rappelle qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Son mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet, et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

 Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

 De plus, la commission examine, dans une perspective de développement durable, le projet soumis, en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, qui englobe les aspects écologique, social et économique.

40 Dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donc donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des 16 principes de la Loi, afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leurs démarches d'analyse.

45 Par ailleurs, la commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

En outre, ma collègue et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

50 Ainsi, la commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière. C'est pour quoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

55 Le BAPE a élaboré à cet égard des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve le droit d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas ces règles. Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

60 Parallèlement aux travaux de la commission, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

65 À partir de ces deux analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres qui rendra une décision sur le projet.

70 Par ailleurs, la commission d'enquête effectue l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi pour la qualité de l'environnement du Québec*.

75 Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'accueil où une documentation pertinente est disponible.

Le mandat de la commission a débuté le 13 octobre dernier, il sera d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 12 février 2016.

80 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée, selon nos règles de procédures.

Je présenterai l'équipe qui assistera la commission et les personnes-ressources invitées. Puis, les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Enfin, j'inviterai le
85 représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

Enfin, toutes les demandes d'audience publique seront par la suite rendues publiques par le BAPE, ce qui comprend celles qui vont être présentées ce soir et celles qui ne le seront pas.

90 Une pause d'environ 15 minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

95 L'audience publique est divisée en deux parties, la première partie débute ce soir. L'objectif de la première partie est de compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la commission, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent, de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

100 Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

105 La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants ou leurs réactions à une réponse donnée par le promoteur ou une personne-ressource, mais bien à recevoir les questions qu'ils désirent poser.

110 Cela ne veut pas dire que la commission ne veut pas entendre votre opinion, mais plutôt qu'elle l'entendra à la deuxième partie de l'audience publique, c'est-à-dire à compter du 17 novembre prochain.

C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet. Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire « Avis d'intention », disponible à l'accueil et dans le site Web du BAPE.

115 Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible à la coordonnatrice du
secrétariat de la commission, madame Lynda Carrier, qui est à l'arrière de la salle, votre intention
de déposer un mémoire. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

120 Faites-le savoir à notre coordonnatrice au plus tard deux semaines avant la deuxième partie
de l'audience publique, soit le 3 novembre prochain pour votre intention de mémoire.

125 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez
faire parvenir vos mémoires quatre jours avant le début de la deuxième partie de l'audience
publique, soit au plus tard le 13 novembre à midi.

130 Au moment de la présentation de votre mémoire, la commission pourra échanger avec vous
afin de bien comprendre votre position.

135 Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission sans le présenter, ou
opter uniquement pour une présentation verbale. Donc, trois options sont possibles.

140 De plus, l'ensemble du dossier peut être consulté dans les centres de consultation, sur le
site Web du BAPE, à nos bureaux à Québec et à la Bibliothèque des sciences juridiques de
l'UQAM.

145 Je profite de l'occasion pour vous signaler que, par rapport à la période d'information et de
consultation du dossier par le public, qui s'est tenue l'été dernier et qui était d'une durée de 45
jours, qu'il y a deux nouveaux documents qui ont été déposés. C'est des documents qui viennent
du promoteur. Nous leur avons donné la cote PR5.4 et le PR5.5. Donc, j'attire l'attention des gens
sur ces deux documents.

145 Le PR5.4 porte sur un commentaire du ministère du Développement durable, de
l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques daté du 3 juin 2015, sur la
recevabilité de l'étude d'impact.

150 Le PR5.5 constitue une mise à jour du projet qui a été faite par le promoteur récemment.

155 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront
disponibles sur le site Web du BAPE, ainsi que dans les centres de consultation, environ une
semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Ces transcriptions seront
également disponibles par Internet dans les centres de consultation régionaux.

155

Mais je veux faire une précision, ici. On a quatre centres régionaux, mais il n'y a pas Internet de disponible. Donc, les versions papier seulement pourraient être consultées dans ces centres.

160

Aussi, la webdiffusion audio des séances publiques sur le site Web sera disponible en différé, jusqu'à un mois suivant la publication du rapport. Donc, nous sommes en enregistrement audio ce soir.

Voici comment la commission va procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience publique.

165

Tout d'abord, voyons la disposition de la salle : au centre, donc face à vous, bien entendu, la commission; à ma gauche, vous avez la table des analystes du BAPE; plus loin à gauche, celle des personnes-ressources. À l'arrière ou à l'avant de la salle, ça dépend toujours de quel point qu'on se place, vous avez la table de l'équipe de la commission qui est à l'accueil. À ma droite, vous avez la table des représentants du promoteur et devant nous, ici, la table où vous pourrez venir poser vos questions.

170

Tel que je l'ai dit tout à l'heure, l'inscription pour les questions va se faire à l'arrière de la salle, à l'accueil.

175

Ce soir, le registre sera ouvert à la première pause. Deux questions sont admises par intervention, sans sous-question. Cette règle permettra au plus grand nombre possible de participants de poser leurs questions. Bien entendu, les gens pourront aller se réinscrire une fois qu'ils auront posé leurs questions.

180

Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées et je dirigerai les questions aux personnes concernées. Notez qu'il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

185

Pour les questions qui seront posées par ma collègue commissaire, les porte-paroles donc du promoteur et des personnes-ressources sont invités à lui répondre directement.

Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Il ne sera également pas permis de commenter la réponse obtenue.

190

Par ailleurs, ma collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée d'une question posée par un participant.

195

Vous êtes bien sûr, comme je l'ai dit tout à l'heure, les bienvenus pour vous réinscrire.

200

Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement de la part, soit d'une personne-ressource ou du promoteur, bien entendu devront être traitées dans un délai de 48 heures, autant que possible, afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement. Aussitôt qu'on va les recevoir, nous allons les diffuser.

205

Si une information ou un document demandé par la commission était considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « confidentielle ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'exposer le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

210

Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publique. Si le document rendu non public est toutefois considéré par la commission comme essentiel à ses travaux, elle en conservera une copie pendant la durée de son mandat.

215

Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision de la commission.

Le participant qui désire donner une information ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

220

Vous pouvez également, aussi, seulement nous communiquer la référence à un document. La commission examinera son contenu, comme elle le fait pour tous les documents déposés.

225

Bien entendu, tout à l'heure j'ai fait allusion au droit d'auteur. Alors, bien entendu, il y a beaucoup de documents qui sont protégés par des droits d'auteur. Là, à ce moment-là – ou la diffusion est interdite sans l'autorisation de son propriétaire. Alors, c'est le genre de chose qu'on peut examiner avant de pouvoir déposer un document.

230 Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions par écrit au promoteur et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse. La commission compte aussi recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

235 Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics et ils deviendront accessibles par Internet, dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE. Et pour les centres qui ne sont pas équipés d'Internet, donc ça va être un dépôt papier.

240 Je souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous demande de bien vouloir le remplir et le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

245 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. Donc, à ma gauche, vous avez madame Julie Crochetière et Jean-François Bergeron qui sont analystes. À l'arrière de la salle, vous avez notre conseiller en communication, monsieur Luc Nolet. Et, tel que je l'ai mentionné tout à l'heure, vous avez notre coordonnatrice qui est madame Lynda Carrier.

250 Habituellement, il y a prise de sténotypie en direct. Il y a une personne qui est assise quelque part à ma gauche, cette personne-là est absente ce soir pour des problèmes de disponibilité de sténotypie, mais tout ce que nous disons est enregistré et la sténotypiste va, en différé, retranscrire. C'est une sténotypiste juridique, donc ça va être sous forme d'un document qui est certifié par elle. Donc, madame Yolande Teasdale va assurer ce travail. Et, à ce moment-là, dès que nous recevrons la sténotypie, nous allons la rendre disponible.

255 Ça va être très important, étant donné que cette personne-là n'est pas là ce soir et je vais demander la collaboration de tout le monde; c'est préférable de donner deux fois le nom plutôt qu'une fois, même si je peux appeler la personne par son nom. Donc, du côté des personnes-ressources ou du promoteur, lorsque vous allez prendre la parole, de bien vous identifier pour que la sténotypiste puisse savoir qui parle. Alors, ça va être très important.

260 Donc, je demande la collaboration de tout le monde. Donc, identifiez-vous bien comme il faut, surtout si, des fois dans les questions qui étaient posées, les gens viennent à deux personnes, donc de bien se nommer avant de poser la question.

265

Nous avons également, du Centre de services partagés du Québec, monsieur Michel Guimond qui est responsable de la logistique et monsieur Steve Trahan qui sont ici pour assurer le bon déroulement, l'enregistrement et la sonorisation, et cetera, de la présente audience.

270 Maintenant, nous allons passer du côté des personnes-ressources et du promoteur. Je vais inviter madame Viviane Maraghi – bonsoir, Madame! – à présenter les gens qui l'accompagnent ce soir.

Mme VIVIANE MARAGHI :

275 Bonsoir. Alors, mon nom est Viviane Maraghi. Je suis la directrice du développement du Projet éolien Mont Sainte-Marguerite. Je travaille pour RES Canada. Je suis accompagnée ce soir par mon collègue Patrick Henn, gestionnaire de projet également chez RES Canada et responsable des relations avec les propriétaires fonciers. Monsieur William Shemie à ma gauche, 280 de Pattern Energy, qui est l'opérateur à long terme du projet, et qui est chargé des projets ingénierie et construction, représentant chez Pattern.

Derrière moi, les représentants du consultant en environnement, monsieur Michaël Roberge, responsable de l'étude d'impact chez DNV GL; monsieur Shant Dokouzian, ingénieur 285 sénior chez DNV GL; monsieur Frédéric Gagnon, spécialiste en environnement chez DNV GL également; madame Marie-Ève Dion, biologiste et responsable des inventaires chez Groupe Hémisphères.

Je serai également supportée par certains membres de notre équipe qui se situent à l'avant 290 de la salle et à qui je pourrai demander certaines questions. Monsieur Philippe Pontbriand, directeur technique chez RES Canada; monsieur François Tremblay expert en paysage et docteur en aménagement du territoire chez Activa; madame Fabienne Côté, biologiste, spécialiste des chauves-souris chez Enviro Science; madame Catherine Pineau directrice de projet pour la construction du Projet Mont Sainte-Marguerite chez RES Canada.

295 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie. Maintenant, nous allons aller du côté des personnes-ressources, donc de différents ministères et organismes municipaux.

300 Nous allons commencer par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Et, du côté des personnes-ressources, je vais en profiter, nous avons demandé aussi certains documents à déposer, si en même temps vous pouvez nous faire l'annonce des documents, donc pour porter à l'attention du public quels

305 documents la commission a demandés aux différents ministères lors de la rencontre préparatoire que nous avons tenue la semaine dernière avec les personnes-ressources.

Donc, je donne la parole au ministère.

310 **Mme MAUDE DURAND :**

Oui, bonjour. Maude Durand du ministère de l'Environnement. Je suis accompagnée de ma collègue Marie-Ève Fortin. Dans la salle, il y a aussi Pierre Guy Brassard, qui est notre spécialiste en climat sonore. Demain, il y aura quelqu'un de la Direction régionale, qui est monsieur Alain Boutin, qui va être là toute la journée demain.

315

On a déposé la note d'instructions 98-01 sur le bruit.

LE PRÉSIDENT :

320

Très bien, merci. Maintenant, du côté du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Bonsoir, Monsieur.

M. ARTHUR BILLETTE :

325

Bonjour. Je me présente, je me nomme Arthur Billette. Donc, je travaille au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, à la Direction du développement des énergies renouvelables. Je suis conseiller en énergie renouvelable.

330

Pour ce qui est des documents qui ont été déposés, il y a le document « La stratégie énergétique du Québec, 2006-2015 », les décrets gouvernementaux qui encadrent l'appel d'offres concernant le projet actuel, puis l'étude sur les impacts cumulatifs des éoliennes sur le paysage.

335

Je tiens également à mentionner que je suis venu également avec ma collègue, également de la Direction du développement des énergies renouvelables, Marie-Hélène Labelle.

LE PRÉSIDENT :

340

Parfait, merci. Maintenant, du côté du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

M. STÉPHANE DÉRY :

345

Bonsoir. Je me présente Stéphane Déry, je suis biologiste à la Direction régionale de gestion de la faune à Chaudière-Appalaches. C'est moi qui vais être présent pour répondre à vos questions. Demain, durant la journée, j'aurai une de mes collègues qui va être là aussi, madame Julie Royer, qui est plus spécialisée en faune aquatique, qui pourra aussi répondre à des questions.

350

Nous, on a déposé deux documents : un qui a trait au suivi des mortalités d'oiseaux et de chiroptères dans le cadre des projets d'implantation d'éoliennes au Québec; et un autre document qui présente une synthèse des mortalités d'oiseaux de proie et de chiroptères dans certains parcs éoliens qui ont été suivis jusqu'à maintenant au Québec.

355

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. Du côté du ministère de la Santé et des Services sociaux?

360

M. SIMON ARBOUR :

Oui. Mon nom est Simon Arbour. Je suis représentant pour le ministère de la Santé et des Services sociaux. Je travaille à la Direction de la santé publique de Chaudière-Appalaches qui est basée au bureau du Centre intégré de santé et services sociaux ici à Sainte-Marie. Ce soir, je suis seul pour représenter le ministère, mais au cours des prochaines séances, sur demande, je pourrai demander le support de collègues, soit de ma Direction ou encore à l'Institut national de santé publique.

365

LE PRÉSIDENT :

Très bien. On avait discuté aussi pour un document qui était la version la plus récente du document « Éolienne et santé publique » publié par l'INSPQ. Avez-vous pu mettre là dessus?

370

M. SIMON ARBOUR :

Oui, tout à fait. Ça a été, je pense que ça a été transmis au secrétariat et le lien électronique a été transmis aussi.

375

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci. La version la plus récente date de quand?

380

M. SIMON ARBOUR :

385 2013.

LE PRÉSIDENT :

390 2013. Excellent, merci.

M. SIMON ARBOUR :

Elle s'appelle « Synthèse des connaissances mises à jour ».

395 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, je vous remercie. Nous avons également un représentant d'Hydro-Québec qui est ici ce soir. Bonsoir.

400 **M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

Bonsoir. Donc, mon nom est Louis-Philippe Mendès. Je suis délégué commercial à la Direction approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec Distribution. On m'a demandé de déposer trois documents : le premier c'est le cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieu agricole et forestier; un deuxième, c'est le document d'appel d'offres d'où est issu le contrat qui a été signé avec le promoteur. Donc, c'est le document qui invitait les soumissionnaires, qui expliquait les règles du jeu puis les invitait à participer à l'appel d'offres. Puis également, le contrat d'achat d'électricité. Donc, le contrat d'approvisionnement en électricité entre Parc éolien Mont Sainte-Marguerite, société en commandite, et Hydro-Québec Distribution signé le 6 février 2015. Ce document-ci est également disponible sur le site d'Hydro-Québec, là. C'est un document public.

LE PRÉSIDENT :

415 Très bien. Je vous remercie. Je veux également souligner, avant d'aller aux municipalités, demain nous allons avoir la présence, demain soir, de monsieur Louis Breton qui travaille pour Environnement Canada. Donc, il va pouvoir répondre à des questions concernant la faune avienne, notamment les oiseaux migrateurs.

420

425 Maintenant, nous allons aller du côté des municipalités qui sont présentes. La façon que nous avons organisé ça, vous voyez à côté du représentant du ministère des Ressources naturelles, vous avez une table et au bout de la table, vous avez une chaise qui est libre. Donc ça, c'est pour permettre aux gens des municipalités de venir parler lorsque des questions leur sont adressées.

Alors, je vais faire le tour pour savoir qui est là ce soir et je vais inviter chacune des personnes présentes à venir se présenter au micro, s'il vous plaît.

430 Donc, si mes renseignements sont corrects, est-ce qu'on a un représentant de la MRC de Lotbinière ce soir, ici? Du côté de la MRC Robert-Cliche? Du côté de la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus? Alors, si vous voulez vous avancer à la table et vous identifier?

M. GUY ROY :

435 Oui. Guy Roy, maire de Sacré-Coeur-de-Jésus. Je vais être ici pour répondre aux questions ce soir. Puis il y a aussi madame Marie-France Létourneau, qui est directrice générale chez nous, qui est ici ce soir, si jamais, en support, il y avait besoin. Puis nous autres, on a déposé notre réglementation par rapport aux éoliennes et notre schéma d'aménagement aussi concernant ça.
440 Merci.

LE PRÉSIDENT :

445 Très bien. Je vous remercie. Du côté de la municipalité de Saint-Séverin?

M. JEAN-PAUL CLOUTIER :

450 Bonsoir. Mon nom est Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin. Moi aussi, tous les documents qui ont été demandés par la commission ont été déposés. Et les personnes-ressources de la MRC sont disponibles à venir répondre aux questions, si nécessaire.

LE PRÉSIDENT :

455 Très bien. Je vous remercie. Du côté de la municipalité de Saint-Sylvestre?

460 **Mme GINETTE ROGER :**

Bonsoir. Ginette Roger, directrice générale de la municipalité Saint-Sylvestre. C'est moi qui serai personne-ressource pour répondre aux questions en lien avec la municipalité. Il y a la présence de monsieur Mario Grenier, maire de la municipalité, ici, ce soir.

465

Comme documents déposés, il y a eu toutes les résolutions concernant le projet éolien, les communications qui ont été faites aux citoyens, et des règlements aussi sur le zonage, l'urbanisme et les nuisances.

470 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie.

475 **Mme GINETTE ROGER :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

480

Également, nous avons aussi différents autres ministères avec qui nous avons des contacts par écrit, et on me signale également que nous avons la présence d'un représentant du ministère des Affaires municipales ce soir? Alors, Monsieur Simon Castonguay, je crois, si vous voulez venir vous présenter?

485 **M. SIMON CASTONGUAY :**

Bonsoir. Simon Castonguay, aménagiste à la Direction régionale Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales, Occupation du territoire.

490 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Nous avons aussi un représentant du ministère de l'Agriculture, Monsieur Jean-François Guay.

495

M. JEAN-FRANÇOIS GUAY :

500

Bonsoir. Jean-François Guay. Donc, je suis du MAPAQ. Je suis effectivement analyste en aménagement du territoire et aide à la décision et je suis effectivement docteur en Sciences de l'environnement.

505

LE PRÉSIDENT :

510

Très bien. Je vous remercie. Donc, également, nous avons établi des contacts par écrit avec différents organismes, dont l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, le ministère des Cultures et des Communications, le ministère de la Sécurité publique, le ministère des Transports du Québec, le ministère du Tourisme, la Municipalité de Saint-Frédéric et ainsi que NAV Canada. Donc, au besoin, nous pourrions être en mesure d'acheminer des questions à ces organisations-là, par écrit.

515

Maintenant, je vais inviter les requérants qui en ont manifesté le souhait de venir présenter leur requête d'audience publique.

520

Alors, je rappelle que toutes les requêtes vont être rendues publiques. Donc, on a reçu du ministre plusieurs requêtes et quelques requérants vont venir lire leur requête ce soir, mais à la fin, autrement dit dans les prochains jours, toutes les requêtes, celles présentées et celles non présentées, vont être rendues publiques.

525

Grosso modo, sur le nombre de requérants, on peut faire une synthèse d'explications : il y a eu environ, disons, sept requêtes distinctes et avec un groupe aussi d'environ 80 requêtes sous forme d'une lettre circulaire. Donc, ça vous donne un aperçu de la quantité de requêtes.

530

535

LECTURE DES REQUÊTES
Mme PAULETTE BOLDUC

540

LE PRÉSIDENT :

Alors, maintenant, je vais inviter la première personne qui est inscrite à venir présenter sa requête. J'ai madame Paulette Bolduc. Si madame Bolduc veut bien s'avancer?

545

Donc, je demande aux gens qui viennent lire leur requête de s'en tenir aux motifs présentés au ministre, puisque les mémoires et les opinions sur le projet sont attendus en seconde partie de l'audience publique. Et je me réserve le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre requête originale.

550

Je vais vous laisser la parole maintenant. Alors, bonsoir, Madame.

Mme PAULETTE BOLDUC :

555

Bonsoir, Monsieur le commissaire, Madame la commissaire. Ma lettre a été datée du 21 juillet 2015 à monsieur David Heurtel, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

J'avais noté le sujet : *Projet du parc éolien du mont Sainte-Marguerite.*

560

« Je suis une citoyenne de Thetford Mines, secteur Pontbriand. Je vis à proximité d'un parc éolien d'envergure, le parc des Moulins. J'ai assisté à la réunion d'information tenue par le BAPE à la salle communautaire de Saint-Sylvestre le 8 juillet 2015.

565

J'ai pris connaissance de l'étude d'impact produit par le promoteur qui veut installer un parc éolien au mont Sainte-Marguerite (dans les municipalités de Saint-Séverin, Saint-Sylvestre et Sacré-Coeur-de-Jésus).

J'ai assisté à la soirée d'information tenue par le promoteur à Saint-Séverin en août 2014.

570

Je suis consciente que je n'aurai pas à vivre, de nouveau, les inconvénients de la construction d'un parc éolien.

575

Compte tenu que les réponses des représentants du promoteur à la soirée du 8 juillet à Saint-Sylvestre et celle d'août 2014 à Saint-Séverin ne m'ont pas paru satisfaisantes.

Sceptique sur le fait que l'acceptabilité sociale est totale, selon les représentants du promoteur.

580 *Inquiète sur les effets d'un tel développement dans un secteur agricole et fortement acéricole.*

Inquiète du sort de certaines espèces en péril comme la paruline du Canada et l'engoulevent d'Amérique.

585 *Je demande que soient tenues des audiences publiques du BAPE sur ce projet de parc éolien au mont Sainte-Marguerite.*

590 *Merci de votre attention. »*

M. CHRISTIAN NOËL

595 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame. Je vais maintenant inviter, monsieur Stéphane Côté à s'avancer. Monsieur Côté est absent. Je vais maintenant inviter, monsieur Christian Noël.

600 Bonsoir, Monsieur Noël.

M. CHRISTIAN NOËL :

605 Merci à l'organisation du BAPE de nous recevoir, de nous permettre de nous prononcer. Je ne sais pas si ce serait possible d'avoir la carte de la page 101 du volume 3, étant donné, je pense que vous avez reçu – en tout cas, pour la mienne, la demande de BAPE qui était dûment endossée par la carte de référence de la page 101 du volume 3.

610 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais demander – est-ce que c'est possible du côté du promoteur...

M. CHRISTIAN NOËL :

615 Et 80 autres qui ont été...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Donc, c'était la carte 4A. Parce que nous on l'avait repérée d'avance.

620 **M. CHRISTIAN NOËL :**

Volume 3, 100 pages sur 238 et c'est la page 101. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

625

Donc, qui était la carte 4A fournie dans l'étude d'impact.

M. CHRISTIAN NOËL :

630

Oui, on l'a. C'est juste pour situer un peu. Alors, la lettre elle fait référence finalement aux éoliennes qu'il y a le long des trois municipalités de Sacré-Coeur-de-Jésus, Saint-Pierre et Saint-Jacques-de-Leeds. On s'aperçoit qu'il y a une quarantaine d'éoliennes qui est dans ce périmètre qui est démontré, du projet. Mais, bien entendu, il n'y a pas eu d'étude d'impact ou quoi que ce soit sur les occupants-résidents en bas de la carte.

635

Nous autres, on est de la région sud, c'est en bas de la carte, on n'a pas eu le temps puis on est des individus, de faire le tour en haut. Et, là, en bas, vous avez sans doute plus de population encore qui est riveraine de la limite de la ligne noire qui part vers le bas, qu'on voit MRC des Appalaches en bas, Saint-Pierre-de-Broughton, Sacré-Coeur-de-Jésus, Saint-Jacques-de-Leeds.

640

Alors, c'est juste ça.

LE PRÉSIDENT :

645

C'est la zone qui est au sud de la zone d'étude du promoteur?

M. CHRISTIAN NOËL :

650

Oui, c'est ça. C'est pour mettre, par rapport à la... Alors, je commence, et merci.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

655 **M. CHRISTIAN NOËL :**

Alors, Monsieur le ministre David Heurtel. C'est une demande de BAPE, alors je commence. Alors, c'était le 24 juillet 2015.

660 Bonjour,

665 Considérant, premièrement, que les citoyens résidents-occupants sont installés depuis des années, des décennies dans le territoire de Saint-Jacques-de-Leeds, de Saint-Pierre-de-Broughton, du Sacré-Coeur-de-Jésus, Saint-Sylvestre, Saint-Séverin, Tring-Jonction, East-Broughton, et cetera, nous profitons d'un milieu de vie calme et paisible, étant de vaillants travailleurs agricoles manuels, assidus à de longues heures de labeur et nécessitant un repos bien mérité et récupérateur.

670 Et/ou soit des citadins conquis et venus s'installer, investissant, pour la nature paisible, pour la vie en famille dans un milieu naturel paisible, jour et nuit.

Et/ou soit des retraités avec leur famille, installés dans ce milieu paisible jour et nuit. Dans l'ensemble, des citoyens recherchant et désirant un milieu de vie paisible, loin des lieux citadins, jour et nuit.

675 Deuxièmement, considérant que Saint-Sylvestre est un village hors zone – alors, si je peux me permettre un petit à côté. Le village de Saint-Sylvestre est à peu près situé en dessous, là, à droite de MRC de Lotbinière. Alors, on voit clairement qu'il est en dehors de la zone. Alors, je continue.

680 Alors, considérant que le village de Saint-Sylvestre est un village hors zone éolien, profitant uniquement de bénéfices monétaires tout en préservant ce milieu de vie paisible et de qualité, tout en conservant son originalité et sans impact erratique, mais tout à la fois l'imposant aux voisins. C'est-à-dire les voisins des municipalités limitrophes et des rangs.

685 Troisièmement, considérant que les citoyens, et plus particulièrement ceux de Saint-Pierre-de-Broughton, Saint-Jacques-de-Leeds subissent et/ou sont témoins des impacts pendant les constructions et l'exploitation de ce méga générateur, maintenant et pour les 20 prochaines années au moins, que les autres citoyens des autres villages voisins sont témoins des bouleversements apportés par celui de la zone industrielle des Moulins, déjà en fonction, un parc
690 situé au sud de celui prévisible de Sainte-Marguerite.

695 Alors, en bas de la ligne, la limite des Moulins commence à Saint-Pierre sur la limite de Saint-Pierre au sud. Alors, vous avez la limite nord à Saint-Pierre qui, présumément, pourrait être affectée, alors que la zone sud l'est déjà et déjà en situation de litige juridique, en passant. Et je continue.

700 Le numéro 4. Considérant que nous devons subir la détérioration dans notre milieu de vie autant au point de vue visuel qu'auditif et dommageable à plus ou moins long terme sur la santé physique et mentale, tout en nous occasionnant des préjudices à moyen et long terme.

705 5. Des préjudices reliés non seulement au parc éolien des Moulins, mais étant pris en souricière avec un deuxième projet, le parc éolien Sainte-Marguerite, nous nous retrouvons donc dans une vallée et colline habitées, enclavées entre les deux.

710 Alors, ce qu'il faut, si je peux me permettre de spécifier, c'est que ces éoliennes-là sont toujours situées sur des colonnes de sommet. Alors, naturellement, la vallée de Saint-Pierre au nord, ça, ça va être sur le flanc nord, et sur le flanc sud, on a les éoliennes des Moulins, et dans le milieu, c'est la vallée de Saint-Pierre. Et c'est ça, l'emplacement. Et quand les éoliennes sont en hauteur, bien évidemment, l'impact sonore, tout l'impact est décuplé dans la vallée en bas. On va se retrouver pris exactement comme les Moulins avec deux impacts comme ça, cumulatifs. Alors, je continue.

715 D'un côté, les éoliennes de 2,3 mégawatts des Moulins et de l'autre de 3,2 mégawatts du projet Mont Sainte-Marguerite. Les éoliennes, pour le projet Mont Sainte-Marguerite, une fois et demie plus énormes que ceux que nous connaissons déjà. C'est important.

720 Battant à tout vent au bout d'un pylône par une voilure immense, soumis aux forces dynamiques, erratiques 24 heures par jour sept jours sur sept, et cela jour et nuit.

725 Alors, spécifions que ces hélices-là, ça pèse 75 tonnes. Le générateur, il en pèse 75 tonnes et la colonne, le pylône, il en pèse un autre 75 tonnes, tu es rendu à 225 tonnes, puis je n'ai pas encore donné le poids du béton en bas. Ça fait que quand vous en avez 42 en ligne qui se mettent à vibrer sur les sommets de montagne, vous pouvez imaginer après ce qui va arriver, là. O.K.? Parce que ça, c'est tout avec des rods qui peuvent descendre jusqu'à 100 pieds dans le roc. O.K.? On va y revenir.

730 Considérant que la soirée d'information du 8 juillet n'a pas répondu à toutes les interrogations, que la population du milieu est tenue dans l'ignorance des impacts évidents et réels, effleurant superficiellement les changements d'envergure prévus dans notre environnement

rural transformé en zone industrielle pour une production énergétique fantaisiste, non justifiée sans fourniture énergétique locale.

735 7. Considérant qu'il serait important d'avoir des réponses à toutes nos interrogations, pertinentes aux bouleversements à double exposition de deux parcs éoliens à faible distance et en covisibilité à certains endroits, des différents ministères publics ainsi que des avis d'organismes privés, experts et autres, sur la définition de ces nouvelles mégas battantes aérogénératrices parmi les plus sonores en Amérique en milieu habité rural, une définition, démonstration, explication seraient fortement désirées.

740 Ici, encore, il ne faut pas oublier c'est des 3,2 mégawatts. Il n'y a pas ça nulle part, là. Maximum qu'on avait c'est 2,3. On vient de sauter une coche.

745 Considérant que les membres du CA – ça, c'est l'Association encore, c'est l'Association communautaire des résidents-proprétaires, O.K.? – ont assisté à la réunion du 8 juillet 2015 à Saint-Séverin et à plusieurs autres du genre, celles-ci nous laissent perplexes quant à la démonstration floue aux réponses apportées, démontrant l'incompétence et/ou l'ignorance du sujet traité.

750 Considérant l'urgence en la demeure, quelques citoyens du milieu visé se sont activés pour sonder et consulter bénévolement leur milieu, leurs voisins. La majorité ignorant le sujet des éco-constructions pressenties dans un avenir proche – ça, là, c'est grave – dans le voisinage et leur région. Ils ont donc ressenti l'urgence de réagir en appuyant et en s'inscrivant à une demande de BAPE individuelle.

755 Les appuis sont à 99 % en dedans d'une semaine. En fait, comme dans tout milieu averti d'avance des moyens disponibles à faire pour la société de droit, soit un BAPE pour une information transparente et publique.

760 10. Considérant que seulement une trentaine de propriétaires terriens – une trentaine, là – de propriétaires terriens auront droit à des redevances et à de l'argent pour ce méga machin virevoltant dans tous les sens erratiques, les profits seront donc à sens unique. Rien pour ses voisins, des centaines de personnes qui seront exposées, évaluées à 2 000 en dehors de ça, là.

765 11. Que la date limite de la demande d'audition du BAPE est le 30 juillet 2015, que le citoyen occupant résident adhérent à une demande de BAPE ont pu chacun consulter la carte préparée par le promoteur des emplacements prévus.

770 Alors, c'est ce que je vous disais. Tout le monde qui a fait la demande de BAPE savait ce qu'il faisait. Alors, ils n'ont pas été induits en erreur. Ils ne sont pas prêts à croire n'importe quoi, ils ont regardé ça, là. Et leurs demandes effectuées sont transparentes. C'est ça qui était le but.

775 Le numéro 12. Considérant qu'en statistiques, 7 sur 10 des éco-proprétaires, c'est-à-dire que la trentaine qu'il y a là-dessus, sur 2 000, là, au nombre seulement limité d'une trentaine, environ, sont des résidents de l'extérieur du périmètre du parc. Et ça, on dit ça en statistiques. On n'a pas fait d'étude sur le milieu ici, puis je n'en ai pas vu non plus dans le projet, dans l'avant-projet, la présentation, je n'ai pas rien vu de ça. O.K., dans le périmètre du parc.

780 Alors, allant de soi que ne vivant pas sur les lieux, bien à l'abri et loin des inconvénients, ils n'auront pas à subir ces inconvénients – bien, non, ils ne sont pas là – que les résidents permanents devront vivre de façon continue avec ça.

785 En général, les propriétaires terriens qui acceptent de laisser installer ces éco-machins sur leur propriété le font au bout de leur terre à environ un mille de leur maison, bien en retrait de ces énormes nuisances et aux génératrices, sachant trop bien ce que ces machins apportent comme bouleversements, jour et nuit et au gré du vent. Température et saison : aggravants erratiques.

790 Il faut spécifier ici que la densité de l'air, la température, plus il fait froid, plus que l'air est dense, plus que ça décuple, plus que la vibration est grave, plus que les vibrations sismiques, elles se promènent. On va y revenir plus tard.

Les seuls et uniques intérêts étant l'argent de cette trentaine de personnes au détriment de la qualité de vie des autres, du milieu habité et voisin immédiat.

795 Considérant qu'il serait important d'avoir des réponses des différents organismes publics, environnementaux, CPTAQ, énergie, et cetera – en passant, je n'ai pas vu personne, peut-être qu'il y en a un, là, un représentant du ministère de la Justice qui pourrait conseiller les gens sur leurs droits, au Code civil puis à la Charte des droits. Ça aurait été très intéressant. Il y a au moins 150 causes qui défendent ces gens-là en jurisprudence. Je dis ça en passant. Mais ils sont 800 ignorants de ça, là. Puis sans doute que le monde ici, aussi, là –, ainsi que d'organismes privés d'experts et non seulement l'expertise du convoiteur exploitant. C'est ça. C'est facile de toujours mettre la même personne sur une autoroute puis on le laisse aller par là, avec des affirmations organisées, à sens unique, où est-ce qu'il n'est jamais critiqué. Puis nous autres, on a 15 minutes, eux autres, ils ont deux ans pour préparer ça. Alors, je continue.

805

LE PRÉSIDENT :

810 Tenez-vous en, s'il vous plaît, à votre requête.

M. CHRISTIAN NOËL :

815 Sans qu'aucun autre sujet pertinent, comme celui de la santé, de l'immobilier n'a été abordé le soir du 8 juillet.

820 14. J'ai presque fini. Considérant que le temps disponible de moins de 10 jours de préparation et que la consultation bénévole citoyenne du milieu impacté est concluante; que pour l'intérêt et le bien-être du milieu rural directement impacté et nous voulant représentants de l'ensemble du milieu habité impacté dans un territoire de villages et de réglementation différente et/ou sont parfois même inexistantes. La majorité des citoyens sont tenus dans l'ignorance factuelle.

825 L'Association encore, Association communautaire pour l'organisation des résidents-proprétaires, demande que soient tenues des audiences publiques en environnement, BAPE enquête, pour le Projet du parc éolien Sainte-Marguerite dans les municipalités de Saint-Sylvestre, Saint-Séverin, Sacré-Coeur-de-Jésus, débordant dans les municipalités riveraines ci-haut référées, Saint-Jacques-de-Leeds, Saint-Pierre-de-Broughton, et cetera.

830 Parce que moi, je parle de mon environnement à moi, mais il y a des villages au nord aussi qui sont complètement ignorants de quoi que ce soit.

Alors, merci beaucoup.

835 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Noël pour la présentation de votre requête. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, toutes les requêtes vont être accessibles publiquement.

840 S'il vous plaît, on demande : pas de manifestations d'approbation ou de désapprobation lorsque les gens interviennent. Alors, je demande votre collaboration à ce sujet-là.

845 Maintenant, nous allons passer, étant donné, je crois, que c'était toutes les personnes, donc il y avait monsieur Stéphane Côté – il n'est pas revenu? Non? Donc, c'était les personnes qui avaient manifesté le désir de présenter leur requête.

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

LE PRÉSIDENT :

850

Nous allons maintenant donner la parole au promoteur. Donc, la représentante du promoteur madame Viviane Maraghi qui présentera le projet durant environ 25 à 30 minutes. Après la présentation du promoteur, nous ferons une pause de 15 minutes, et le registre des questions sera ouvert à l'arrière de la salle. Et lorsque j'aurai en main le registre, je vais appeler les gens par leur ordre d'inscription.

855

Donc, je donne la parole à madame Maraghi pour la présentation. Alors, à vous la parole.

860

Mme VIVIANE MARAGHI :

Merci. Bonsoir tout le monde. Donc, il me fait plaisir ce soir de vous présenter le Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite. Je voudrais d'abord peut-être mentionner à la commission que nous avons également déposé les documents qui nous avaient été demandés la semaine dernière. Je peux vous les citer tout de suite.

865

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, c'est parce qu'il y en avait plusieurs et je voudrais faire des nuances, parce qu'on avait mentionné au sujet de la mise à jour des inventaires, et ça, ça faisait beaucoup de documents. En ce qui a trait aux inventaires, on pourra revenir au fur et à mesure qu'on ouvrira le sujet.

870

Mme VIVIANE MARAGHI :

Parfait. Bon, dans ce cas-là, on pourra...

875

LE PRÉSIDENT :

S'il y a d'autres documents que vous voulez porter à l'attention, mais étant donné que vous aviez plus de documents, on avait pensé simplement les appeler au moment qu'on abordera le sujet. Ça vous va?

880

885

Mme VIVIANE MARAGHI :

Parfait. On pourra faire ça comme ça.

890 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, vous pouvez faire votre présentation.

Mme VIVIANE MARAGHI :

895

Alors, le Projet éolien Mont Sainte-Marguerite a été soumis à Hydro-Québec Distribution par une société en commandite le Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C., qui est un partenariat à 50 % communautaire et à 50% privé.

900

Le partenaire communautaire de cette société en commandite là a 50 % du contrôle du projet. Donc, 50 % des votes au conseil d'administration, mais n'a pas de participation financière dans le projet. Il s'agit des municipalités de Saint-Sylvestre et de Saint-Séverin, et la municipalité du Sacré-Coeur-de-Jésus, qui est rentrée dans le projet plus tardivement va devenir partenaire sous peu. Donc, il y aura trois municipalités comme partenaires communautaires.

905

Le partenaire privé, qui a 50 % du contrôle du projet, mais qui également s'occupe du financement du projet, deux partenaires privés, donc Pattern Renewable Holdings, qui est l'opérateur à long terme du projet, et Système d'Énergie renouvelable Canada, RES Canada, dont vous entendez parler plus souvent, qui s'est occupé du développement du projet et de la gestion et de la construction.

910

Les deux partenaires privés sont des partenaires d'expérience. RES est au Canada depuis plus de 10 ans, depuis 2003. Nous avons répondu aux quatre appels d'offres d'Hydro-Québec, avons toujours été, avons eu beaucoup de succès dans tous les appels d'offres avec des partenariats divers. Donc, 1 900 mégawatts de projets gagnés au Québec, plus de 3 000 en développement au Canada.

915

Pattern, de son côté, détient des parts dans 16 parcs éoliens en Amérique : 14 en opération, deux actuellement en construction. Près de 3 000 mégawatts donc dans ces 16 parcs éoliens.

920

Donc, des partenaires privés d'expérience qui connaissent à la fois le développement au Québec, au Canada et en Amérique.

925 Pour vous présenter plus précisément la structure du projet, je vais peut-être également utiliser un pointeur pour vous aider à vous situer. Alors, la société en commandite est donc créée ici, est le propriétaire des actifs. Donc, propriétaire des actifs et également signataire de toutes les conventions qui ont trait à la société en commandite.

930 Celle-ci est composée de deux partenaires : donc, le commanditaire qui est celui qui finance le projet, Pattern, et le commandité qui est une compagnie, Parc éolien Mont Sainte-Marguerite inc., qui lui est créé du 50 % communautaire avec les trois municipalités, et du 50 % privé avec Pattern et Système d'Énergie Renouvelable Canada.

935 Le commandité est celui qui administre le projet. Le commanditaire est celui qui finance le projet et la société en commandite est celle qui détient les actifs, donc qui détient le projet.

940 Comme dans toute entreprise ou toute compagnie, la société en commandite a également des conventions. Ce n'est pas le conseil d'administration qui prend toutes les décisions au quotidien. Le conseil d'administration donc se voit un rôle d'administration, et il y a un gestionnaire qualifié qui s'occupe de la gestion au quotidien.

945 La société en commandite a donc signé une convention de gestion avec Pattern; également, un contrat de service pour le développement du projet et la gestion de la construction avec RES, qui est présente depuis 2012 sur le terrain, et également une convention de collaboration avec les trois municipalités directement. Donc, pas avec le partenaire communautaire, mais avec les municipalités elles-mêmes.

950 L'ensemble donc de ces conventions, de ces contrats-là, crée la structure du Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite.

955 Le projet a ses origines depuis déjà plusieurs années. Donc, depuis 2012, RES Canada développe ce projet-là et s'est préparée activement à répondre à une soumission, un appel d'offres qui a été lancé par Hydro-Québec Distribution à la fin de l'année 2013.

960 Le projet lui-même a été soumis un an plus tard, en novembre 2014. L'appel d'offres était un appel d'offres de 450 mégawatts, 300 mégawatts qui étaient réservés pour la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, et 150 mégawatts pour l'ensemble du Québec.

Ça a été un appel d'offres extrêmement compétitif. Plus de 30 soumissions ont été déposées. Et le projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite a été sélectionné pour un total de 147.2 mégawatts, donc l'ensemble du 150 mégawatts qui était attribué à l'ensemble du Québec.

965 Le contrat qui a été signé avec Hydro-Québec Distribution est un contrat de 25 ans, pour
465 gigawattheures, donc exactement 465 686 mégawattheures par année. Le prix moyen de cet
appel d'offres là était de 6,3 sous du kilowattheure, donc un appel d'offres très compétitif avec un
prix très bas. Tout ceci produit de l'électricité pour environ 27 700 foyers.

970 Le projet est donc un projet de 46 positions d'éoliennes. Nous avons également huit
positions de réserve pour s'assurer de pouvoir modifier les positions d'éoliennes si c'était
nécessairement.

975 Ce sont les éoliennes du manufacturier Siemens, d'une puissance de 3,2 mégawatts
chacune. La hauteur de l'éolienne, la hauteur de la tour est de 92,5 mètres, largeur du rotor de
113 mètres et la longueur des pales de 55 mètres.

980 De ces 46 éoliennes, actuellement 28 sont prévues être installées dans la municipalité de
Saint-Sylvestre, 15 dans la municipalité de Saint-Séverin et trois dans la municipalité de Sacré-
Coeur-de-Jésus.

985 Voici donc la localisation des limites du projet. Ce secteur-là, ici, est dans Saint-Sylvestre; le
secteur ici dans Saint-Séverin, et la portion sud dans Sacré-Coeur-de-Jésus. C'est également à
Sacré-Coeur-de-Jésus que le poste de raccordement au réseau d'Hydro-Québec sera positionné
le long de la route 112.

990 Les infrastructures d'un projet éolien – vous commencez à en avoir entendu parler à
plusieurs reprises. Donc, 46 positions d'éoliennes, chacune des éoliennes produisent de l'énergie
à bas voltage et à la base de chacune des éoliennes, un transformateur qui transforme l'énergie à
moyen voltage, 34,5 kilovolts. L'énergie de chacune des éoliennes circule à travers le territoire par
des réseaux collecteurs souterrains et son amenés à un poste de raccordement qui fait partie du
projet et qui élève la tension au niveau de la tension de la ligne électrique d'Hydro-Québec à
laquelle elle va être raccordée, dans ce cas-ci 120 kilovolts.

995 Ensuite, le poste TransÉnergie, Hydro-Québec TransÉnergie est responsable de construire
la portion de ligne électrique qui va connecter le poste électrique du projet à ses infrastructures.
Dans ce cas-ci, une longueur de ligne très courte d'environ 400 mètres qui va permettre de
traverser la route 112 et d'atteindre la ligne électrique de TransÉnergie.

1000 Lorsqu'on développe un projet comme celui-là, on doit appliquer évidemment plusieurs
normes d'implantation, que ce soit des normes réglementaires, dans ce cas-ci, des municipalités,
des MRC sur lesquelles le projet est installé. Également, des normes de meilleure pratique,
également des normes de construction, des limites de construction, comme des pentes trop

1005 abruptes. On est donc toujours à plus de 500 mètres des habitations, plus de 1 500 à 2 000 mètres des périmètres urbains, et cetera, les contraintes se déclinent selon les règlementations.

1010 Nous avons donc ici un espace dans lequel on veut installer des éoliennes. On applique les contraintes règlementaires. On soustrait donc une grande partie du territoire à la possibilité d'installer des éoliennes. Ensuite, on applique les normes de meilleure pratique, les contraintes de construction, on diminue encore plus. Donc, ce que vous voyez ici, toutes les portions du territoire qui sont en gris sont retirées du potentiel pour positionner des éoliennes de façon réglementaire, et les portions en jaune orangé sont les positions encore disponibles.

1015 Évidemment, on fait des analyses de vent très poussées. Depuis 2006, qu'il y a des mâts de mesure de vents ici. On s'assure de bien connaître les régimes de vents pour installer un projet qui soit efficace. Donc, dans ce cas-ci, toutes les régions qui sont en rouge et orangé sont les secteurs où il y a plus de vent et où c'est possible d'installer des éoliennes.

1020 On poursuit ensuite à faire des configurations du projet. Les configurations évoluent avec le temps. Plus on connaît le territoire, plus on améliore et on modifie la configuration du projet, à force d'inventaires également et de meilleures connaissances du territoire.

1025 La configuration qui vous a été présentée à la première porte ouverte au début août, en fait fin juillet, début août 2014, était composée de 55 positions d'éoliennes. La configuration qui a été soumise au volume 1 de l'étude d'impact était de 45 positions d'éoliennes. Au volume 5, lors de la séance d'information de juillet dernier, on vous a présenté la configuration qui a été retenue par Hydro-Québec Distribution, donc de 46 positions d'éoliennes Siemens avec neuf positions de réserve.

1030 Nous avons déjà fait quelques petites modifications depuis, améliorer le projet, éviter certains secteurs en érablière et autres milieux humides. Et la configuration qu'on vous présente aujourd'hui et qui est au volume 7 donc de l'étude d'impact comporte évidemment toujours 46 postillons d'éoliennes et huit positions de réserve.

1035 Je vous présente deux cartes; c'est le secteur nord ici et le secteur sud où on voit vraiment la portion qui est à Sacré-Coeur-de-Jésus et le poste de raccordement qui se situe près de la route 112.

1040 Le bâtiment de service pour le moment est encore potentiellement, sera positionné près du poste électrique, mais sa position finale n'a pas encore été choisie.

De façon générale, les chemins d'accès pour le projet ont une emprise moyenne de 20 à 25 mètres. La largeur de surface de roulement sera entre 6 et 12 mètres, mais nous avons besoin d'emprises plus larges pour les fossés, également pour pouvoir installer le réseau collecteur.

1045 Les éoliennes en phase de construction demanderont environ un hectare chacune de superficie, ça sera diminué à 0,2 hectare et même un peu moins pendant la phase d'opération.

Les mâts de mesure de vents, il y aura deux mâts de mesure de vents permanents pour ce projet-là. On demandait environ 0,5 hectare, un demi-hectare par mât mesure.

1050 La plupart du temps, le réseau collecteur va suivre les chemins d'accès, mais dans certains cas, on va faire des raccourcis et on va avoir besoin de 6 à 30 mètres, selon le nombre de circuits qui seront installés.

1055 Le poste électrique et le bâtiment de service demandent chacun environ un hectare et l'aire d'entreposage et le bureau de chantier qui sera situé à Saint-Sylvestre demandera un peu plus de trois hectares.

1060 Plusieurs activités de consultation ont eu lieu pour ce projet. Des rencontres en groupe et des rencontres individuelles avec des propriétaires fonciers; au total, 135 propriétaires sont touchés par le projet. Des rencontres avec les représentants des municipalités depuis 2012, des MRC par la suite. Et dès que l'appel d'offres a été lancé à la fin 2013, nous avons mis en place un comité de développement au début 2014 pour tout ce qui a été des négociations pour les ententes de partenariat et de l'organisation d'évènements publics. Un qui a eu lieu en mars à Saint-Sylvestre et à Saint-Séverin, un second en août 2014, à nouveau à Saint-Sylvestre et à Saint-Séverin.

1070 On a également fait deux autres rencontres publiques en avril 2015 suite à l'octroi du contrat, afin de présenter les différents ajustements qui avaient eu lieu. Donc, au total six soirées de rencontres publiques auxquelles la population environnante avait été conviée. Chacune de ces séances était accompagnée également d'un atelier d'information sur le bruit.

1075 Nous avons eu énormément de communications par courriel, de rencontres aussi avec des utilisateurs du territoire, plusieurs organismes intéressés sur le territoire. Le CRECA, le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches, l'UPA, plusieurs citoyens et plusieurs autres organismes, les clubs de motoneige, de QUAD. Il y a eu la mise en place d'un site Internet pour le projet, pour permettre au plus grand nombre de citoyens de s'informer sur le projet, site Internet depuis le mois de février 2015. Et depuis, aussi, la création d'un comité de suivi qui était déjà prévue à l'entente de collaboration a été mis en place.

1080 Plusieurs enjeux ont été soulevés durant ces six rencontres publiques. Je vous en présente
quelques-uns qui ont été analysés de façon très précise. Donc, le climat sonore. On vous a parlé
précédemment de la note d'instructions 98-01 que le ministère du Développement durable, de
l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques a déposée. C'est la norme qui régit
le climat sonore acceptable.

1085 Dans notre cas, on se doit d'assurer que 40 décibels à l'extérieur des habitations ne sont
pas dépassés en tout temps.

1090 Pour permettre de faire des simulations sonores effectives, on utilise des paramètres
extrêmement rigoureux, comme si toutes les éoliennes produisaient toujours à leur capacité
maximale, comme si toutes les habitations étaient toujours sous le vent et en utilisant des
conditions météorologiques qui propagent le plus le bruit, pour s'assurer qu'on modélise de façon
très rigoureuse.

1095 Les habitations, dans le cas du projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite, sont en
moyenne à 1 075 mètres des éoliennes, donc 575 mètres et plus. Et il y a des suivis qui sont
exigés également par le ministère, donc la première, cinquième, dixième et quinzième année
d'opération au parc.

1100 Lorsqu'on fait nos modélisations de climat sonore, on produit donc des cartes comme
celles-ci que vous allez retrouver dans l'étude d'impact, des cartes également comme celles-ci qui
vous ont été présentées lors des rencontres publiques. Les habitations sont en noir au milieu. On
s'assure que les habitations sont donc toujours à l'extérieur de la limite du 40 décibels, qui est le
cercle jaune ici. Donc, toutes les habitations sont à l'extérieur de ces limites-là.

1105 L'acériculture, on en a parlé. On ne peut pas faire de projet éolien à Saint-Sylvestre sans
parler d'acériculture. Énormément de producteurs de sirop d'érable, également aussi beaucoup
d'érablières qui sont potentiellement productives, mais qui ne sont pas en production. Le
processus de la Commission de protection du territoire agricole, la CPTAQ, est actuellement en
cours. Nous avons fait des validations terrains pendant plusieurs mois avec des ingénieurs
forestiers, également beaucoup de support des propriétaires des érablières pour nous aider à
bien délimiter les érablières qui se situent sur le secteur, et nous avons fait plusieurs changements
de tracés de nos infrastructures, de position des éoliennes suite à ces inventaires-là et à ces
rencontres-là avec les propriétaires pour s'assurer de limiter le plus possible l'impact sur les
1115 érablières.

1120 On en arrive donc à moins d'un pour cent, 0,74 % du potentiel d'entailages dans les trois municipalités touchées. Lorsque je dis potentiel d'entailage, je veux dire les entailles effectives qui sont en production actuellement, mais également les entailles qui pourraient potentiellement être utilisées pour de la production acéricole.

1125 Tous les propriétaires chez qui il y aura des pertes d'entailles de cette façon seront compensés, évidemment, et toutes les infrastructures des érablières qui auront à être modifiées, la tubulure, les centres de pompage, les modifications à ces infrastructures seront faites par le promoteur ou payées par le promoteur.

1130 Les paysages. Il est difficile un peu de vous présenter des simulations visuelles sur écran comme ça. Par contre, dans l'étude d'impact, vous allez voir une quinzaine de simulations visuelles qui ont continuellement été mises à jour au fil des modifications de la configuration. Donc, dans plusieurs volumes, vous reverrez les simulations visuelles modifiées.

1135 Je vous en présente trois : celle-ci à Saint-Sylvestre, donc – d'abord, vous indiquer que les simulations visuelles, les positions des photos qui ont été prises ont été choisies en collaboration avec les municipalités qui nous ont indiqué quels étaient les points les plus sensibles sur leur territoire. Il y a des simulations visuelles qui ont été faites autour du projet pour avoir une idée de ce que ça peut avoir l'air de l'extérieur, mais également de l'intérieur des rangs, à l'intérieur, pour des citoyens qui circulent à l'intérieur du projet.

1140 Donc, celle-ci prise à Saint-Sylvestre au coin de la route 216 et du chemin du Radar. On y voit donc les éoliennes qui vont être positionnées le long du rang Saint-Paul et du mont Handkerchief un peu plus au fond.

1145 Ensuite, à Saint-Séverin, la route des Pionniers qui monte vers le village. On voit ici au bout de la route l'église de la municipalité de Saint-Séverin. Cette vue-là est également une vue qui nous avait été demandée par la municipalité où on apercevra, du côté gauche ici, les éoliennes qui se situent au sud du projet, donc vers les municipalités de Sacré-Coeur et de Saint-Frédéric.

1150 Enfin, une simulation prise à Sacré-Coeur-de-Jésus. J'en profite également pour vous dire qu'on a fait des simulations à la fois l'été et à la fois l'hiver pour démontrer l'impact visuel durant les deux saisons. Cette photo-là a été prise du rang du Fer à cheval à Sacré-Coeur et nous apercevons ici les trois éoliennes qui sont prévues à Sacré-Coeur-de-Jésus.

1155

Autre sujet important : l'avifaune. Plusieurs inventaires ont été faits, à la fois des inventaires en période de migration, donc l'automne pour les oiseaux et pour les chauves-souris, et des inventaires en période de nidification pour les oiseaux, pendant l'été, et en période de reproduction sur les chauves-souris, pendant l'été également.

1160

Pour les oiseaux, aucun corridor majeur de déplacement n'a été détecté. La présence de deux nids de faucons pèlerins a été identifiée et le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs fait actuellement des suivis télémétriques sur ces deux faucons-là.

1165

Au niveau des chauves-souris, très peu d'abondance a été détectée pour les chauves-souris – 0,2 détection à l'heure – donc, on envisage peu d'impacts sur les chauves-souris et sur les oiseaux.

1170

Il faut quand même mentionner qu'il y a plusieurs mesures d'atténuation qui sont présentées dans l'étude d'impact. Dans ce cas-ci, il n'y aura pas de déboisement. Le déboisement, en fait, va se faire en dehors de la période de nidification. Donc, après le 15 août – la période du 1^{er} mai au 15 août est la période de nidification où on va éviter le déboisement.

1175

Les suivis de mortalité sont exigés par le ministère les trois premières années d'opération du parc et ensuite aux 10 ans. Donc, première, deuxième et troisième année, ensuite à la treizième année et à la vingt-troisième année d'opération du parc.

1180

Au niveau des cours d'eau, de l'hydrographie, des milieux humides et de l'habitat du poisson, plusieurs inventaires ont été faits pour bien identifier toutes les traverses de cours d'eau qui seront impactées par les infrastructures du projet. Également, déterminer la présence de l'omble de fontaine dans le but de protéger son habitat.

1185

Plusieurs mesures d'atténuation sont également proposées. Les travaux dans les cours d'eau seront faits entre le 15 juin et le 15 septembre pour éviter les périodes les plus sensibles à l'habitat de l'omble de fontaine. On va utiliser des ponceaux en marche lorsque l'habitat de l'omble de fontaine a été identifié dans la zone de prépondérance. On va éviter les frayères.

1190

La plupart des traverses existantes vont être améliorées lorsqu'on va faire nos travaux civils. Donc, de façon générale, les ponceaux et les traverses qui seront installés par le promoteur vont améliorer la situation actuelle.

Enfin, il est important de noter que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques exige de la surveillance pendant la phase, surveillance environnementale pendant la phase de construction et des suivis très serrés

1195 durant la phase d'exploitation. Cette surveillance et ces suivis sont réalisés par des firmes
indépendantes et assurent que toutes les conditions d'autorisation du projet sont respectées;
s'assurent que les mesures d'atténuation qui ont été proposées et qui sont appliquées sont
adéquates. Et dans le cas où certaines mesures sont jugées inadéquates, ça permet de les
optimiser rapidement en consultation avec les agences au besoin.

1200 La surveillance en phase de construction. Donc, on s'assure que le climat sonore en phase
de construction est respecté. La poussière, l'application d'abat-poussière, l'accès au territoire, les
traverses de cours d'eau, et cetera. Et durant la phase d'exploitation, comme je viens de le
mentionner, suivi de mortalité des oiseaux et des chauves-souris, suivi du climat sonore, des
1205 espèces exotiques envahissantes de façon régulière pendant l'opération du projet.

Les retombées économiques sont très importantes sur un projet comme celui-là. Les
municipalités donc recevront 5 000 \$ du mégawatt installé au prorata du nombre de mégawatts
installés sur chaque municipalité, sur le territoire de chacune des municipalités. Un total donc de
1210 736 000 \$ versé annuellement et indexé au cours de l'évolution du projet.

La configuration actuelle avec le nombre d'éoliennes dont je vous ai parlé plus tôt verrait
donc verser à Saint-Sylvestre 468 000 \$ annuellement; Saint-Séverin 260 000 \$; et Sacré-Coeur-
de-Jésus 68 000. Ceci comprend le montant de 20 000 \$ par année qui est versé aux
1215 municipalités en vertu de l'entente de collaboration qui a été signée avec les municipalités, et qui
va s'appliquer à des projets d'ordre communautaire dans chacune des municipalités.

Plus d'un million de dollars vont être versés également en redevance et en compensations
1220 annuelles aux propriétaires fonciers qui sont touchés par le projet.

J'aimerais aussi souligner que le fait que ce projet-là est de plus grande envergure, malgré
le petit nombre d'éoliennes, augmente quand même de façon très importante les montants versés
1225 annuellement aux municipalités.

L'investissement pour un projet comme celui-là est de près de 300 millions de dollars dont
60 % doivent être dépensés au Québec. C'est une exigence de l'appel d'offres. Donc, 180 millions
qui doivent absolument être dépensés au Québec. Ça va créer beaucoup d'emplois et une portion
de ce 60 % là au Québec va être dépensée dans la région. Plusieurs opportunités d'affaires donc
pour les entreprises locales, régionales, que ce soit au niveau de la restauration, d'hôtels, de
1230 chambres, mais également au niveau des travaux de construction, location d'équipement,
déboisement, et cetera.

1235

Nous avons ouvert un registre pour les fournisseurs et les entreprises sur le site Internet du projet pour que les entreprises locales et régionales puissent nous indiquer leur intérêt à participer à ce projet-là.

1240

Pendant la phase de construction, donc de 200 à 270 emplois vont être générés durant les 16 mois de la phase de construction, et ensuite de 8 à 12 emplois pendant la phase d'exploitation.

1245

Les étapes de construction, rapidement. Nous allons embaucher l'entrepreneur général prochainement. C'est lui qui va s'occuper de la planification, de finaliser le plan de transport et de débiter la « balisation » sur le site. Les premières actions qui sont faites sont le déboisement, donc, et également la construction des chemins et des surfaces de travail, amélioration des chemins publics et construction de chemins privés sur les terres privées.

1250

Ensuite viennent l'excavation et la construction des fondations de chacune des éoliennes puis l'installation du réseau collecteur souterrain par des tranchées souterraines, et la construction du poste électrique.

1255

L'année suivante, les éoliennes seront érigées, elles seront électrifiées et on s'assure d'une mise en service avant le 1^{er} décembre 2017.

1260

Voici donc l'échéancier du projet. Nous sommes actuellement à l'automne 2015, en audience publique. Le mandat du BAPE se termine en février. Donc, comme monsieur le président l'a précisé plus tôt, on s'attend à obtenir ensuite le décret et tous les permis nécessaires pour le projet au printemps 2016 et commencer la construction et la mobilisation sur le site à l'été 2016.

1265

Durant l'été et l'automne 2016, nous allons faire le déboisement, toute la construction civile, débiter l'installation du réseau collecteur. Et à l'automne, de l'hiver à l'automne 2017 poursuivre avec l'érection des éoliennes durant l'été à partir de juillet, juin. Juillet 2017 on verra les éoliennes commencer à être érigées pour une mise en service, comme je vous l'ai dit, à la fin 2017.

Je vous remercie donc de votre écoute. L'équipe est prête à répondre aux questions des citoyens et de la commission.

1270

LE PRÉSIDENT :

1275 Alors, merci, Madame Maraghi pour votre présentation. Alors, j'annonce que le registre qui est à l'arrière à l'accueil est maintenant ouvert, pour les gens qui désirent venir poser des questions à la commission, et que nous allons faire une pause de 15 minutes. Alors, plus précisément, il est 20 h 18, nous allons reprendre dans 15 minutes.

1280 Alors, bonne pause.

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

1285

**REPRISE DE L'AUDIENCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. CHRISTIAN NOËL**

1290

LE PRÉSIDENT :

1295 Alors, nous allons reprendre la séance. Nous avons neuf personnes actuellement inscrites au registre. Je vais demander la collaboration des gens lorsqu'ils viennent poser des questions. Donc, on évite les préambules qui s'apparentent à des commentaires. Donc, je vais être vigilant à ce chapitre. Les préambules acceptés sont ceux essentiels à la compréhension de la question, comme je l'ai dit tout à l'heure. Alors, je me réserve le droit d'interrompre les gens si cela débordait trop d'une simple description.

1300 Donc, sans plus tarder je vais inviter monsieur Christian Noël à s'avancer à la table des intervenants à l'avant. Alors, bonsoir, Monsieur.

M. CHRISTIAN NOËL :

1305 Bonsoir, merci. Oui, j'avais une question. On a parlé de plusieurs espèces. J'ai vu à un moment donné, je pense c'est à la page 160, on parle de 232 maisons et de, je crois, de mémoire, 150-160 chalets comme habitations dans ce périmètre-là.

1310 Mais c'est bien beau, ça, mais là, moi ce n'est pas une maison que je veux savoir. Je veux savoir combien il y a d'habitants là-dedans. Si je compte vite et qu'il y a 232 maisons à l'année,

permanentes, puis qu'il y a 160 quelques chalets, bien là, 232, si, comment je vous dirais, la tendance se maintient, les maisons, c'est occupé en couple d'habitude.

1315 Alors, je n'ai pas vu aucun de ces chiffres-là, du nombre d'habitants qu'il y avait là-dedans. On ne le sait pas. Combien d'enfants qu'il y a là-dedans? Alors, on se retrouve finalement avec quoi? On ne le sait pas. Alors, on peut facilement estimer à 1 200, 1 500 personnes qu'il y a là.

LE PRÉSIDENT :

1320 On va essayer d'avoir la réponse.

M. CHRISTIAN NOËL :

1325 Et – c'est ça la réponse. Et aussi, sur la bordure sud, là, en dehors de ça, est-ce que c'est pareil? À Saint-Pierre, Sacré-Coeur-de-Jésus, les autres places.

LE PRÉSIDENT :

1330 Maintenant, votre question est?

M. CHRISTIAN NOËL :

Bien, ma question est que, comment ça se fait et je trouve que ça manque de transparence.

1335 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais là, vous faites des commentaires. Ce qu'on veut savoir...

M. CHRISTIAN NOËL :

1340 Bien, ma question c'est ça : combien il y a de personnes qui restent là?

LE PRÉSIDENT :

1345 Bon. C'est quelle question que vous voulez poser pour avoir de l'information...

1350 **M. CHRISTIAN NOËL :**

Parce qu'on a parlé de tant de nombre d'aigles, tant de ci, tant de ça, mais on ne sait pas combien qu'il y a de monde qui reste là.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

Bon. Vous voulez savoir combien il y a de résidents dans la zone...? À quelle distance du projet?

1360 **M. CHRISTIAN NOËL :**

Bien, tous ceux qui sont directement impliqués dans la limite, en dehors de la limite nord, c'est-à-dire dans Saint-Sylvestre et la limite sud, et jusqu'aux éoliennes, autour des éoliennes, le rang Sainte-Marguerite, l'autre rang, là.

1365 **LE PRÉSIDENT :**

Il faudrait s'établir une distance.

1370 **M. CHRISTIAN NOËL :**

1375 Bien, c'est-à-dire les gens restent sur le bord de la rue, les éoliennes sont en haut. Et si on veut parler des distances, la deuxième question c'est que : pourquoi est-ce que dans d'autres projets, comme des 3,2 mégawatts que j'ai ici, que j'ai sortis, Siemens on a des rapports de 34 pages, ce qu'on n'a pas dans la présentation non plus du BAPE ni de la compagnie. Où est-ce que c'est qu'on a les tables d'exposition de dB des vents avec la force des vents et la fréquence. Comment ça se fait qu'on retrouve ça dans d'autres projets puis qu'on ne retrouve pas ça dans les présentations qu'il y a ici? On ne retrouve pas ça.

1380 Alors, les gens qu'il y a ici en arrière, ils se voient remplis d'informations...

LE PRÉSIDENT :

1385 Là, c'est un commentaire que vous nous faites sur, à vos yeux, le manque d'information, mais quelle est l'information que vous voulez savoir, de façon plus détaillée?

1390

M. CHRISTIAN NOËL :

Pourquoi est-ce que ce n'est pas présenté en public, des rapports comme ça, qui sont exigés ailleurs? Nous autres, on n'a pas ça ici.

1395

LE PRÉSIDENT :

Là, je ne sais pas de quel rapport exactement vous parlez. Il faudrait que vous avanciez pour me le montrer quelques secondes. À ce moment-là, on pourrait diriger une question.

1400

M. CHRISTIAN NOËL :

Vous voulez que je vous le montre?

1405

LE PRÉSIDENT :

Oui. Montrez-le-moi. En sachant exactement, c'est quoi...

1410

M. CHRISTIAN NOËL :

Tout de suite?

1415

LE PRÉSIDENT :

Oui, si c'est possible. Bien, si vous voulez qu'on pose une question. Montrez-moi juste...

1420

M. CHRISTIAN NOËL :

O.K., je vous laisse le regarder.

1425

LE PRÉSIDENT :

Oui. Laissez-moi le feuilleter, je vais vous le remettre tout de suite. Donc, ce que j'ai ici entre les mains. Donc, c'est un document de Siemens qui montre une éolienne. Ici, nous avons, si j'ai bien compris, donc c'est des puissances sonores d'émissions à la turbine.

Donc, ce qu'on peut voir, ce que j'en comprends ici, donc c'est la puissance sonore à 10 mètres au-dessus du niveau du sol, selon différentes vitesses de vents, en mètres par seconde,

donc, ça va de 3 à 12 mètres par seconde. Donc, dans le cas des éoliennes ici, est-ce qu'il existe...

1430 **M. CHRISTIAN NOËL :**

Oui. C'est parce qu'on voit des chiffres de 80 à 100 dB dans des opérations maximums ou un peu moins. Alors, on n'a pas les opérations moyennes. Les opérations moyennes, il faut qu'elles se retrouvent entre 50 puis 80. On les a aussi là-dedans, mais ça, ce n'est pas mentionné nulle part.

1435

LE PRÉSIDENT :

Bon. Ça, c'est l'émission théorique d'un modèle d'éolienne de 2,7 mégawatts, 2 772 kilowatts, c'est un exemple que vous nous avez donné. Donc, je vais diriger la question du côté du promoteur.

1440

Pour le modèle d'éolienne que vous proposez, donc est-ce que vous avez la fiche, ce type de fiche-là qui est une – en anglais, ici c'est marqué « Standard Acoustic Emission » pour une éolienne de 99,5 mètres. Donc, je comprendrais que c'est le même modèle d'éolienne que ce qui est proposé, donc avez-vous cette fiche-là...

1445

M. CHRISTIAN NOËL :

Excepté qu'elles sont plus grosses.

1450

LE PRÉSIDENT :

Alors, le promoteur pourrait les déposer. Ça fait que je vais pouvoir vous remettre le document. Je vais donner la parole à madame Maraghi.

1455

Mme VIVIANE MARAGHI :

Oui, effectivement, on a connaissance de ces documents. C'est avec les documents que Siemens nous soumet que nous faisons toutes nos modélisations sonores. Mon collègue, Monsieur Dokouzian pourrait vous expliquer, de façon plus précise, qu'est-ce qui est inclus dans ces documents-là et de quelle façon on les applique lorsqu'on fait notre modélisation.

1460

1465

LE PRÉSIDENT :

Très bien, allez-y.

1470 **M. SHANT DOKOUZIAN :**

1475 Bonsoir. Tel que mentionné par madame Maraghi, nous avons reçu les spécifications sonores de l'éolienne qui est proposée pour le projet. Nous avons inclus, utilisé les spécifications sonores dans la modélisation. C'est vrai que ce n'a pas été inclus dans les documents, mais nous l'avons utilisé, nous pourrions déposer les spécifications sonores de l'éolienne.

1480 Ce que je peux donner comme information tout de suite : l'éolienne produit un niveau maximum de 106 décibels. Et il y aura certaines éoliennes qui vont être en mode gestion de bruit. Ça veut dire qu'il y a certaines éoliennes qui vont produire moins aussi, soit 105 décibels ou 104 décibels. Ça, on parle de puissance sonore. On ne parle pas de ce qui est entendu, mais ce qui est produit par les éoliennes.

LE PRÉSIDENT :

1485 Très bien. Alors, si je comprends l'explication, c'est que c'est à partir de fiches similaires à ce que monsieur Noël m'a montré que vous avez établi la propagation, l'émission sonore à la source des éoliennes pour ensuite de ça modéliser la propagation du son. C'est ce qu'on doit comprendre à l'explication?

1490 **M. SHANT DOKOUZIAN :**

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

1495 Donc, ils ont pris exactement ces données-là, ce qu'on en comprend, pour établir l'impact sonore des éoliennes.

M. CHRISTIAN NOËL :

1500 O.K. Finalement, c'est plus ou moins – si je peux me permettre – un rapport transparent pour les gens qui vont être impactés par ça. Ils n'ont pas exactement le choix.

1505 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur, c'est un commentaire. Donc, avez-vous une deuxième question ou est-ce que c'est votre première – votre première question était sur le nombre de personnes résidents dans un périmètre, disons, de deux, trois kilomètres autour du parc éolien?

1510 **M. CHRISTIAN NOËL :**

Bien, moi, je parle des gens, parce qu'eux autres c'est à la page, je crois, 110, où est-ce que c'est qu'il est nommé. Je peux vous la donner, je vais vous dire ça. O.K., à la page 30 du volume 1. Non, un instant. C'est à la page 160 du volume 1, on parle de deux cents...

1515 **LE PRÉSIDENT :**

On m'a remis une information qu'on parlait de 230 habitations à 1,5 kilomètre d'une éolienne.

1520 **M. CHRISTIAN NOËL :**

Non. Excusez, c'est à la page 28 du volume 3, où est-ce qu'on parle de 234, 233 maisons. Alors, c'est bien beau les maisons, mais sur 233 maisons puis il y en a deux qui restent dedans, en couple, on est rendu à 466. S'il y en a trois, on vient encore de monter ça à presque 700. Puis s'il y en a quatre, ce n'est pas long qu'on est rendu à 1 000.

1525 **LE PRÉSIDENT :**

1530 C'est certain que...

M. CHRISTIAN NOËL :

1535 Et voilà. Et on n'a pas encore parlé de ce qu'on appelle les chalets, six à huit mois, puis des fois 12 mois par année, parce qu'ils ne veulent pas payer de taxes, ils passent l'année là avec leur famille. Alors, à quoi on est rendu, là? À 2 000 personnes là-dedans? On ne le sait pas.

LE PRÉSIDENT :

1540 S'il vous plaît, Monsieur Noël. Bon, ce qu'on a ici, les documents auquel vous avez fait référence, c'est qu'on dit qu'il y a 230 habitations existantes dans un périmètre à l'intérieur de 1,5 kilomètre d'une position d'éolienne. Et ça, ça discrimine le nombre de résidences

1545 permanentes et le nombre de chalets. Donc, on a quand même ici une information. C'est sûr que si on fait varier la distance, le nombre de résidences va varier. Si on l'augmente, ça peut augmenter, on comprend ça.

1550 Mais là, j'essaie de voir quelle information vous voulez obtenir exactement? Parce que là, ce que vous dites, ça s'apparente à des commentaires.

M. CHRISTIAN NOËL :

1555 Bien, c'est que je trouve que c'est inexact. Je trouve que c'est flou pour la population qui est exposée à ça.

LE PRÉSIDENT :

Ça vous pouvez venir nous le dire...

1560 **M. CHRISTIAN NOËL :**

1565 Si jamais elle décide qu'elle est dérangée par ça, il va falloir qu'elle se mette à faire des études exhaustives pour savoir c'est où que c'est rendu. Nous autres, on est habitué là-dedans, ce n'est pas bien long qu'on peut le trouver. Parce qu'on est les instruments...

LE PRÉSIDENT :

1570 Vous pourrez venir nous en parler, donner votre opinion sur la qualité des études d'impact dans un mémoire.

M. CHRISTIAN NOËL :

1575 Bien, c'est ça qu'on est ici pour, je crois, pour poser des questions sur l'étude d'impact. Alors, c'était ça.

LE PRÉSIDENT :

1580 Bien, c'est ça. On essaie de travailler ça pour pouvoir poser une question précise. Alors, c'est le but de l'exercice.

M. CHRISTIAN NOËL :

1585 C'est parce que l'occupation du territoire c'est directement proportionnel avec l'émanation
des bruits. Et sur l'émanation des bruits en dB, c'est qu'on n'a pas non plus de table qui vient
démontrer au printemps, le soir, l'été, l'automne, l'hiver à moins 40, quand il y a une couche
nuageuse, quand il fait froid, quand il y a de la précipitation. Le son, il rebondit sur les nuages,
1590 puis du son, là, ça voyage à travers la matière solide. Plus il y a de la matière solide, plus le son
voyage.

Et l'autre affaire qui n'est pas dite non plus, c'est que l'accumulation des sons par les
machines – quelqu'un qui est exposé à une machine, il n'est pas exposé juste au son d'une
machine, il va être exposé au son des 42 machines. C'est en plein milieu, là, à Saint-Pierre ou à
1595 Sainte-Marguerite. Alors, c'est ça qui n'a pas été non plus imposé puis exposé aux gens.

LE PRÉSIDENT :

1600 Bien, ce qu'on comprend, on va envoyer la question à madame Maraghi, c'est qu'on a eu
une évaluation qui a été faite du milieu sonore par le promoteur. Donc, on pourra nous expliquer
dans quelles conditions l'évaluation a été faite.

1605 Alors, pouvez-vous nous synthétiser de quelle façon, par exemple le climat sonore initial a
été établi, et ensuite de ça, comment vous avez modélisé l'impact des éoliennes dans le milieu
environnant?

Mme VIVIANE MARAGHI :

1610 Oui, bien sûr. La modélisation se fait toujours avec des paramètres très rigoureux. Donc,
comme s'il y avait toujours du vent en provenance directement des éoliennes vers chacune des
habitations. Et également, comme si l'éolienne produisait toujours à son maximum.

1615 On utilise aussi des, comme monsieur le mentionne, des conditions météorologiques qui
propagent le plus le bruit.

Monsieur Dokouzian, à nouveau, va pouvoir vous donner des détails sur ces modélisations-
là et ces conditions qui sont appliquées.

LE PRÉSIDENT :

1620 Très bien. Allez-y

M. SHANT DOKOUZIAN :

1625 Donc, on a fait une analyse sonore basée sur la note d'instructions 98-01, c'est la d'instructions qui nous guide au Québec sur comment faire une analyse sonore et sur les niveaux permissibles qui sont admis.

1630 Nous avons fait cette analyse, c'est un même modèle, qui s'appelle le modèle « ISO 9613-2 ». C'est un modèle de propagation du bruit. Donc, on connaît les sources de bruit. On l'insère dans le modèle et le modèle nous donne, à différents endroits sur le territoire, quels vont être les niveaux sonores perçus à l'extérieur.

1635 Pour ce faire, l'analyse, elle est assez conservatrice. Alors, je reprends quelques items que monsieur Maraghi (sic) a mentionnés. On considère toutes les éoliennes et toutes les éoliennes qui opèrent à leur maximum, donc lorsque les vents sont à peu près de 30 à 35 kilomètres/heure au niveau des moyeux, pour toutes les éoliennes.

1640 On s'assure aussi que le modèle, en fait, considère que les maisons sont sous le vent ou en aval de toutes les éoliennes tout le temps. Ce qui est pratiquement impossible, si on a un cas où on a des éoliennes à l'est et un cas à l'ouest et le vent souffle de l'ouest, on n'est pas sous le vent de toutes les éoliennes. Mais le modèle considère qu'on est sous le vent de toutes les éoliennes.

1645 On inclut aussi des conditions qui sont très favorables à la propagation. Donc, lorsque c'est froid et humide, on considère ce phénomène. Aussi, le modèle considère ce qu'on appelle une inversion thermique. Donc, lorsqu'on parle de phénomène où le son rebondit dans l'atmosphère à cause d'une inversion thermique, le modèle considère cette inversion thermique.

1650 On considère aussi d'autres éléments à l'analyse qui ne sont pas inclus au modèle, qui sont, par exemple, la topographie du terrain et comment ça peut accentuer le son. Donc, ce n'est pas quelque chose qui est inclus au modèle, c'est en fait quelque chose qu'on fait après, on ajuste les résultats à la hausse pour inclure ce phénomène, si on veut, qu'on peut retrouver à des endroits comme ici.

1655 Donc, le résultat de l'analyse nous démontre que les niveaux simulés respectent la norme, le niveau simulé le plus élevé est de 39,2 décibels à un chalet, est 38,2 décibels à une résidence. Les niveaux permis par la note d'instructions au Québec sont de 40 décibels la nuit dans une région qui n'est pas fortement peuplée et zonée comme les régions ici.

1660

M. CHRISTIAN NOËL :

Est-ce que je peux?

1665 **LE PRÉSIDENT :**

1670 Permettez-moi. Donc, ce qu'on en comprend, donc vous utilisez, selon ce que vous nous dites, des conditions défavorables ou favorables pour la propagation du son. Par contre, tout à l'heure, encore une fois dans le document qui a été cote PR4.5, qui est votre volume 7, on a à la page 22 le tableau 16 où on a « Évaluation des niveaux d'évaluations jour/nuit ». C'est un autre concept dans lequel vous faites des corrections pour des motifs de paix et tranquillité.

1675 Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous faites ce genre de tableau-là et dans quel but vous le faites? À ce moment-là, on ajoute des pénalités de bruit près de milieux sensibles.

M. SHANT DOKOUZIAN :

1680 Absolument. Donc, l'analyse première c'est celle qu'on a faite selon la Directive. On a fait une analyse complémentaire. Donc, une analyse additionnelle, celle qui est soulevée en ce moment. C'est important de mentionner que l'analyse complémentaire qu'on a faite n'est pas encadrée au Québec ou, en fait, n'importe quelle juridiction que je connais en Amérique du Nord. Donc il n'y a pas nécessairement une façon spécifique de faire ou qui est demandée par le ministère.

1685 Donc, on a employé la méthode reconnue internationalement qui est selon la norme ISO 1996-1. C'est une norme qui nous guide sur comment faire des mesures et comment estimer le climat sonore et potentiellement, quantifier potentiellement les gens qui seraient susceptibles d'être gênés par un climat sonore.

1690 Donc, c'est la deuxième analyse qu'on a faite. Pour ce faire, on est venu faire les relevés sonores un peu partout au projet dans des endroits calmes et le long de la route 112, et près du Radar. Donc, on a évalué le climat sonore en premier temps. Un, pour caractériser le climat initial, mais aussi pour cette analyse complémentaire. Par la suite, ce qu'on a fait, on a estimé quelle serait l'émission du parc, sur une base annuelle, à ces points qu'on avait mesurés.

1695 Donc, on a regardé le climat sonore initial. On a estimé quel serait le climat après que le parc soit installé, et on a ajouté des correctifs. Par exemple, on a ajouté une pénalité de cinq décibels, puisque les éoliennes seraient une présence d'une nouvelle source.

1700 Alors, toute cette façon de faire se retrouve à la procédure internationale. Et ce qui en
résulte, finalement, serait qu'il y aurait une émergence. Donc, on parle du bruit après, pendant
l'opération, versus le bruit avant, d'au plus 4-4,7 décibels avec la pénalité de 5 décibels. Donc, en
fait, la pénalité c'est ce qui excède. Si on n'ajoutait pas de pénalité, on n'aurait, en quelque sorte
sur une base annuelle, aucune émergence selon la norme. Donc, aucun ajout.

1705 Donc, en ajoutant cette pénalité, on se retrouve à avoir une émergence de l'ordre de,
jusqu'à 4-4,5 décibels. Et si on utilise la même norme, on a ce qu'on appelle une courbe dose-
réponse. Donc, c'est une courbe qui nous dit, dépendamment du niveau de bruit, combien de
gens seraient gênés par le bruit.

1710 Alors, c'est à la norme qu'on la retrouve et c'est la courbe communément appelée Schultz,
qui est très reconnue, quand même, comme une des courbes dans le domaine sonore. Et la
courbe, avec les niveaux qu'on a déterminés, nous dit qu'il y aurait peut-être à peu près 3 % des
gens qui sont déjà gênés par le bruit, pour toutes sortes de raisons, dans certaines régions
calmes du projet, et il y aurait potentiellement une augmentation de 2 % des gens, une fois que le
projet est installé, pour un total de 5 %.

Alors, c'est ça qu'on a présenté comme étude complémentaire au volume 7.

1720 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais aller du côté du ministère de la Santé. Monsieur Arbour, est-ce que vous avez pu
prendre connaissance des résultats au sujet de l'évaluation jour/nuit du niveau de bruit sur une
journée? Et en fonction des résultats que le promoteur a indiqués, ce serait quoi votre avis
concernant le dérangement que le parc éolien pourrait créer dans le voisinage?

1725 **M. SIMON ARBOUR :**

1730 Concernant le volume 7, il va falloir que j'en prenne connaissance, parce que ça, je n'en ai
pas encore pris connaissance. Nous, on a évalué quand même les documents jusqu'au volume 5
dans l'étape de recevabilité. Je comprends qu'il y a eu des nouveaux documents qui ont été
déposés, il va falloir que je le regarde en particulier.

1735 Sauf que ça faisait partie quand même des demandes qu'on avait faites, le ministère de la
Santé, d'avoir une analyse complémentaire pour faire sortir la notion d'émergence.

Concernant la pénalité, ce que je peux dire c'est que justement, quand on parle d'ajouter
une pénalité pour le milieu calme, c'est justement le but de la pénalité, c'est de faire ressortir la

1740 particularité qu'ont les milieux calmes d'avoir, dans le fond – l'expression le dit, là, c'est un milieu calme, donc c'est des milieux qui sont non seulement, comment je dirais, plus paisibles, je vais utiliser un synonyme, mais aussi qui, au niveau de l'occupation du territoire, je pense qu'on y a fait référence par certains requérants, que c'est justement, c'est des milieux qui sont recherchés pour cette qualité-là.

1745 Donc, quand on veut qualifier la nuisance de ces territoires-là, c'est pour ça que la norme inclut ce type de pénalité.

1750 Donc, de faire ressortir, dans le fond, un écart de – je pense qu'on a parlé de 4,7 décibels, c'est plausible, d'une part. D'autre part, ce que je peux mentionner c'est que par rapport aux recensions des études qui ont été faites par l'INSPQ, on parle quand même en général d'un niveau de bruit qui peut être perceptible, une différence de bruit qui peut commencer à être perceptible pour certaines personnes à partir de 3 décibels. Et quand on approche du 5 décibels, bien là, ça commence à être plus évident comme différence de perception de bruit. Ça, c'est une première chose.

1755 Puis une deuxième chose qui est importante de mentionner, c'est le caractère du bruit des éoliennes comme telles. Certaines études ont tendance à montrer que le bruit des éoliennes serait peut-être plus dérangeant que celui d'autres sources, comme par exemple le bruit routier.

1760 Donc, la norme ISO c'est une méthode qui est reconnue. La courbe de Schultz c'est une méthode qui est reconnue aussi, mais de l'appliquer aux éoliennes, on peut quand se poser certaines questions dans le sens que c'est ça, la courbe de Schultz, dans le fond, elle fait bien pour le bruit routier, mais on n'a malheureusement pas l'équivalent pour... de courbe réponse vraiment établie pour le niveau éolien.

1765 Il y a certaines études qui ont présenté ce type de courbe-là. Il y en a un exemple qui est mentionné, notamment dans le document de l'INSPQ qui j'ai déposé, mais c'est ça. Ce que ça tend à montrer c'est que selon les études, oui, le bruit des éoliennes pourrait être plus dérangeant.

1770 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie. Monsieur Noël, ça vous va?

1775

M. CHRISTIAN NOËL :

1780 J'avais, parce que c'est important, c'est vraiment important. Dans les données qui nous ont été fournies, et c'est important parce que nous autres, on a les expertises, justement c'est la question qui venait, on a les expertises directement sur les parcs actuels opérationnels. Il n'y a jamais eu de tests de ces personnes-là sur les parcs opérationnels.

1785 Alors, ce qui est remarquable, c'est que les définitions qu'ils vous ont données, elles viennent en majorité de modélisations informatiques de la compagnie.

1790 L'autre chose qu'il ne faut pas oublier, c'est très important. C'est que le dérangement qu'on parle ici au maximum de la révolution, qu'on a parlé, c'est quand le pas de l'hélice est fin. Quand le pas de l'hélice est fin, on ne l'entend pas autant qu'à des vents en moyenne de 15 à 20 kilomètres à l'heure où le pas de l'hélice est à peu près à moitié; 30 degrés, O.K.? À ce moment-là, le dB va doubler, tripler, et c'est là que les maisons se mettent à vibrer et que les dB(A) peuvent monter jusqu'à 80 abruptement chez ces voisins-là. Et ça non plus, ça n'a pas été exposé dans différentes conditions de terrains réels.

1795

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Noël, on va aller du côté...

1800

M. CHRISTIAN NOËL :

Alors, Santé Québec...

LE PRÉSIDENT :

1805

On va aller en complémentaire du côté du ministère du Développement durable...

M. CHRISTIAN NOËL :

1810

Oui, c'est ça. Santé Québec c'est vraiment Santé Québec, ils sont uniques en leur genre. J'ai ici l'Organisation mondiale de la santé, là, qui vient dire le contraire et...

LE PRÉSIDENT :

1815

Vous pourrez nous présenter ça dans un mémoire. Là, on va chercher des questions.

M. CHRISTIAN NOËL :

... six miles de distances pour une 3,2 par des centaines de physiciens. Merci.

1820

LE PRÉSIDENT :

Vous pourrez nous présenter ça dans votre mémoire.

1825

M. CHRISTIAN NOËL :

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1830

Alors, on va aller en complémentaire, après ça, on va appeler une autre personne, mais je vous invite à vous réinscrire poser des questions.

M. CHRISTIAN NOËL :

1835

Oui, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1840

Alors, du côté de madame Durand du MDDELCC. Donc, on sait qu'il y a plusieurs parcs éoliens qui sont en exploitation. On a deux parcs éoliens à proximité ici. Si on prend le plus près de nous, donc le parc des Moulins, est-ce que le ministère a fait des suivis, notamment sur l'impact sonore de ce parc éolien en exploitation?

1845

Mme MAUDE DURAND :

Oui, en effet. Dans tous les parcs éoliens, bien la majorité des parcs éoliens, en fait, mais je dirais la plupart, il y a eu des suivis exigés au décret gouvernemental. Donc, c'était souvent des suivis... les premiers parcs éoliens, je pense que c'était les deux premières années, mais après ça, c'est la première année d'exploitation, après 5 ans, 10 ans, 15 ans.

1850

Donc, pour des Moulins, ici, je peux donner les résultats, si ça vous intéresse?

1855

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1860 **Mme MAUDE DURAND :**

On a les résultats pour l'année 2014. Puis, en fait, il n'y aurait pas de dépassement des critères de la note d'instructions. C'est la grande conclusion qu'on tire de l'ensemble des suivis des parcs éoliens au Québec, il n'y a pas de dépassement des critères de la note.

1865

C'est sûr que par rapport, des fois ça arrive qu'il y a des dépassements, du bruit résiduel, mais je pense que je pourrais peut-être laisser parler mon expert à ce sujet-là. Mais comme telle, la note d'instructions est respectée pour la puissance acoustique que produit le parc éolien.

1870 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Pierre Guy Brassard.

M. PIERRE GUY BRASSARD :

1875

Bonsoir. J'aimerais peut-être apporter une petite rectification de la présentation du promoteur un peu plus tôt, concernant le contexte légal et réglementaire au niveau du bruit au Québec.

1880

La note d'instructions, ce n'est pas un règlement, c'est vraiment un document administratif qui sert à baliser et encadrer, bon, autant l'industrie que le ministère dans son appréciation des dossiers ou le traitement des plaintes. Donc, c'est vraiment la *Loi sur la qualité de l'environnement* qui encadre, au niveau légal, le bruit au Québec.

1885

Il y a deux règlements sectoriels : le Règlement sur les carrières et sablières et le Règlement sur les usines de béton bitumineux qui contiennent des normes. Autrement, on parle de critères.

Maintenant, concernant – rappelle-moi, Maude, peut-être?

1890

Mme MAUDE DURAND :

Les suivis des parcs éoliens au Québec.

1895

M. PIERRE GUY BRASSARD :

Oui, les suivis, bon. Je suis d'accord avec absolument tout ce qui a été dit par les deux personnes qui sont intervenues tantôt. Cependant, je souhaite apporter la nuance suivante : lorsqu'on parle de niveau annuel, c'est une moyenne annuelle. Les gens n'entendent pas de moyenne. Les gens entendent ce que je dis aujourd'hui, présentement.

1900

Donc, ce que Maude disait tantôt, la note d'instructions est respectée en tout temps. Donc, si le bruit émis par le parc dépasse le 40 décibels la nuit – on va se référer au 40 – le bruit résiduel est toujours plus élevé. Les nuisances ou les dérangements peuvent survenir par contre au moment où le bruit résiduel est plus faible et au moment où les éoliennes vont produire un niveau de bruit qui n'est probablement pas aussi important que ce qui est modélisé, mais qui va quand même ressortir par rapport au climat sonore, au point récepteur à ce moment-là.

1905

LE PRÉSIDENT :

1910

Donc, pendant que vous êtes là, Monsieur Brassard, concernant la note d'instructions, c'est sûr que ce qu'on en comprend pour la norme, bien, la mesure jour/nuit, c'est une mesure 24 heures, mais sur une moyenne annuelle, il ne faut pas chercher à l'utiliser de la même façon que la note d'instructions. Ça, je pense qu'il faut faire la nuance. La norme jour/nuit, c'est pour pouvoir apprécier le pourcentage de personnes qui pourraient se plaindre à un moment donné dans l'année.

1915

Par contre, pour la note d'instructions, vous avez fait allusion que dans les zones habitées, bon, le bruit du terrain peut-être distinctif, aussi bas que... il peut-être perçu, notamment, lorsque le bruit ambiant est autour de 30 dB(A), ce qu'on en comprend. Dans votre analyse, de quelle façon vous tenez compte du bruit des éoliennes pour établir, à ce moment-là, des exigences? Tantôt, on a fait allusion à des éoliennes qui pourraient marcher en mode – je n'ai plus le terme exact, là, en mode...

1920

1925

M. PIERRE GUY BRASSARD :

De gestion de bruit?

Mme VIVIANE MARAGHI :

1930

Mode de gestion.

LE PRÉSIDENT :

1935

Mode de gestion. Une éolienne en mode de gestion. Donc, au niveau du bruit sonore, jusqu'à maintenant dans les parcs éoliens, le ministère, est-ce qu'il a pris des actions spécifiques en lien avec ça pour diminuer le bruit de certaines éoliennes?

1940

M. PIERRE GUY BRASSARD :

À ma connaissance, il y a un seul parc pour lequel ça a été appliqué après coup. Il n'avait pas été prévu comme ça initialement, là, ça été fait après coup.

1945

LE PRÉSIDENT :

Parce que si on prend, à ce moment-là, si je reprends un peu de texte pour bien comprendre, c'est une mesure, bon, on la prend un peu comme une mesure de précaution, surtout que la notion du 30 dB(A), encore une fois, c'est une mesure que j'ai comme référence sur un échantillonnage de bruits sur une heure, donc qui peut être, à ce moment-là, l'heure la plus tranquille, donc qui peut être assez restrictif. Donc, vous me dites que serait justement arrivé à une seule situation où le ministère aurait demandé à un promoteur de prendre des actions pour réduire le bruit?

1950

1955

M. PIERRE GUY BRASSARD :

Pour un parc existant, oui. Mais juste pour être sûr, si on parle de la même chose. Vous me parlez du 30 décibels. C'est ce qui est évoqué dans nos avis, dans nos expertises techniques. Nous, on utilise – ce chiffre-là, c'est pour en donner un. Là, on parle d'un milieu tranquille. En fait, ce qu'on veut dire, c'est lorsque le milieu est tranquille, donc une zone rurale comme ici, et l'analyse du climat sonore initiale le démontre également, il y a des heures pour lesquelles on atteint des niveaux dans la vingtaine de décibels, donc on peut qualifier le climat sonore ici de très peu perturbé à l'occasion.

1960

1965

Donc, on donne un chiffre, on donne le 30, là, mais c'est juste pour dire qu'on veut qu'on considère tous les points récepteurs qui sont susceptibles d'être exposés à ce niveau-là d'une trentaine de décibels.

1970

LE PRÉSIDENT :

1975

O.K. Donc, habituellement, c'est ce niveau-là sur une heure. Donc, habituellement, c'est à la fin de la nuit, lorsqu'il n'y a plus d'activités, c'est à ce moment-là qu'on le rencontre, par expérience?

M. PIERRE GUY BRASSARD :

1980

Habituellement, typiquement, oui, mais ce n'est pas une constante. Ce qu'il faut comprendre aussi, le climat sonore, ça varie énormément d'une journée à l'autre, d'un moment à l'autre, d'une saison à l'autre. Donc, c'est très difficile d'en arriver à... c'est une photo qu'on prend. Lorsqu'on va prendre une mesure, on prend une photo à cet instant-là. Lorsqu'on modélise, lorsqu'on analyse les impacts, effectivement on regarde ça sur des – on peut dire une moyenne, là, sur des bases de temps plus longues. Donc, voilà.

1985

LE PRÉSIDENT :

1990

Très bien. Je vous remercie. Ça fait que Monsieur Noël, ça répond à vos questions. Donc, je vous invite à vous réinscrire.

M. CHRISTIAN NOËL :

1995

Oui, il fallait absolument. L'important, c'est que tout ce qui a été mentionné ici par tous les intervenants, y compris moi, il n'y a personne qui a dit que c'était relatif à quoi. Alors, moi, je veux juste leur demander s'ils savent que le climat sonore, dans le moment, de tous les gens occupants, résidents de ce milieu-là, bien, il est de 15 à 20 dB. Alors, ça, ça n'a pas été mentionné par personne. Alors, ces gens vivent dans ce milieu-là, y compris moi.

2000

LE PRÉSIDENT :

Vous pourrez nous en parler dans votre mémoire...

2005

M. CHRISTIAN NOËL :

15 à 20 dB, c'est officiel, ça. Mais ils semblent ignorer ça.

2010

LE PRÉSIDENT :

2015 C'est ça. Mais il veut établir que le niveau sonore pouvait être ici, dans des milieux
tranquilles, très bas, aussi bas que 30 dB(A) à la fin de la nuit, si c'est une nuit tranquille. Alors, je
vous invite à vous réinscrire.

M. CHRISTIAN NOËL :

2020 Merci. Est-ce que je vous laisse le document?

LE PRÉSIDENT :

2025 Oui. Vous pouvez...

M. CHRISTIAN NOËL :

Le reprendre?

2030 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, vous pouvez le reprendre.

M. CHRISTIAN NOËL :

2035 Je vais vous le retransmettre.

2040 **M. PIERRE LABRANCHE**

LE PRÉSIDENT :

2045 Alors, je vous remercie. Je vais maintenant inviter monsieur Pierre Labranche à s'avancer.
Bonjour.

M. PIERRE LABRANCHE :

2050 Salut. Question 1 : Pourquoi vous dites que les éoliennes, c'est bon pour les changements
climatiques?

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez savoir... à ce moment-là, on peut adresser la question à différentes personnes-ressources et au promoteur. Donc vous, vous voulez vraiment l'adresser au promoteur?

2055

M. PIERE LABRANCHE :

C'est parce que j'ai lu ça dans la documentation, là.

2060

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, nous allons adresser la question du côté du promoteur. Donc, Madame Maraghi?

2065

Mme VIVIANE MARAGHI :

L'énergie éolienne est une énergie renouvelable qui s'inscrit donc dans le processus de développement durable que l'on souhaite développer à la fois au Québec et dans le monde. Mon collègue Patrick Henn va pouvoir vous donner des détails plus précis sur, en quoi cette énergie applique les méthodes du développement durable.

2070

M. PATRICK HENN :

Bonjour, Monsieur le président.

2075

LE PRÉSIDENT :

Oui, votre nom s'il vous plaît?

2080

M. PATRICK HENN :

Oui, Patrick Henn. Donc, comme madame Maraghi l'a mentionné, c'est une énergie verte. Ça veut dire qu'en fait, l'éolien c'est assez simple, ça ne produit aucun gaz à effet de serre en production, en opération. Je pense que c'est un fait qui est assez connu.

2085

Lorsqu'on parle de gaz à effet de serre par contre, il ne faut pas oublier qu'il y a quand même une période de construction assez intensive pour faire un parc éolien. Et dans ce cas-là, on parle de certaines émissions de gaz à effet de serre. Mais encore là, je pense que c'est important de souligner, c'est qu'il y a des études qui ont été faites là-dessus, à l'intérieur d'un trois mois ou

2090 un quatre mois d'opération d'un parc éolien, ça annule, si on veut, toutes les émissions de gaz à effet de serre qui auraient été produites pendant la construction par les camions, par exemple, ou les grues, et cetera, par les émanations.

2095 Donc, c'est là où il y a un intérêt. C'est une électricité qui est verte, donc qui ne produit pas de gaz à effet de serre.

LE PRÉSIDENT :

2100 Monsieur Labranche?

M. PIERE LABRANCHE :

2105 C'est bon pour le compte des citoyens du Québec. O.K., réplique : Je vous dirais que l'homme le plus riche de l'Amérique du Nord, Bill Gates, savez pourquoi qu'il n'investit pas dans l'éolien, puis il le dit carré net : lui, il investit dans l'innovation, l'énergie solaire et les batteries. Je vous lis un commentaire de l'homme le plus riche de l'Amérique du Nord. Il n'investit aucune cente dans l'éolien.

LE PRÉSIDENT :

2110 Oui, mais ça ne veut pas dire....

M. PIERE LABRANCHE :

2115 Oui, mais regarde...

LE PRÉSIDENT :

2120 Mais je ne veux pas partir de controverse avec Bill Gates.

M. PIERE LABRANCHE :

2125 Oui, mais attends un peu, je lis en bas : « [...] déplorait non seulement leur incapacité à lutter contre les émissions de CO₂, mais aussi leurs coûts qu'il estime au-delà de l'astronomiques. » Moi, je voulais que les gens soient au courant de cela.

LE PRÉSIDENT :

2130

Oui, mais ça, ça demeure un commentaire. Je vais vous arrêter là, Monsieur. Là, ça demeure un commentaire que vous pouvez nous présenter dans un mémoire.

M. PIERRE LABRANCHE :

2135

Il y en a un, là, regarde. « L'énergie éolienne va aggraver le climat, les scientifiques approuvent. » Hey!

LE PRÉSIDENT :

2140

Mais encore une fois, c'est des commentaires que vous nous faites, là.

M. PIERRE LABRANCHE :

2145

Bien, c'est des scientifiques.

LE PRÉSIDENT :

2150

Là, je vous ai fait confiance, je vous ai fait confiance. Là, vous nous produisez un document qui s'apparente à de l'opinion. Donc, selon votre opinion – vous avez le droit de manifester votre opinion...

M. PIERRE LABRANCHE :

2155

On a le droit.

LE PRÉSIDENT :

2160

... mais je vais vous demander de venir le faire à la deuxième partie de l'audience, pas maintenant.

M. PIERRE LABRANCHE :

2165

O.K.

LE PRÉSIDENT :

2170 Donc, là, je vous donne un avertissement amical. Avez-vous des questions?

M. PIERRE LABRANCHE :

2175 Bien, toutes mes questions, j'ai des...

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais là, à date, vous n'avez fait que des commentaires.

2180 **M. PIERRE LABRANCHE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2185 Donc, pouvez-vous faire une question?

M. PIERRE LABRANCHE :

2190 O.K. Deuxième question : je voudrais savoir, le 60 mètres que vous dites que les projections de glace, à ce que j'ai pu comprendre, les projections de glace ne sont pas dangereuses, ils ont mis 60 mètres, je crois. D'où vient le 60 mètres?

LE PRÉSIDENT :

2195 O.K. On va envoyer la question à madame Maraghi. Donc, vous avez déterminé l'hiver, par exemple un périmètre de protection autour des éoliennes, qui correspond, de mémoire, notamment, avec des écriteaux pour avertir les gens. Donc, pourquoi avoir déterminé 60 mètres? Pourquoi pas plus, pourquoi pas moins, autrement dit?

2200

Mme VIVIANE MARAGHI :

2205 Oui, Monsieur le président. Le 60 mètres qu'on applique autour des éoliennes, en fait ce n'est pas pour la projection de glace, mais plutôt pour la chute de glace qui peut tomber des pales. La pale mesure 55 mètres. Donc, on se donne un 5 mètres supplémentaires au bout de la

pale. Lorsque l'éolienne s'arrête et que la glace fond, donc la glace peut tomber sous les pales, mais n'est pas projetée.

2210 La façon dont nous allons opérer les éoliennes est que lorsque les éoliennes, on va ressentir une variation dans sa production de chacune des éoliennes, ça se fait pendant la phase d'opération, on sait tout de suite qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas avec l'éolienne, on l'arrête. Ensuite, on va faire un... visuellement, on va vérifier qu'est-ce qui était en jeu et qui faisait varier la productivité de l'éolienne.

2215 Dans les cas où c'est de la glace, effectivement, à ce moment-là l'éolienne est arrêtée jusqu'à ce que la glace chute et donc, la glace n'est jamais projetée. D'où vient le 60 mètres.

LE PRÉSIDENT :

2220 Donc, si j'ai bien compris, les éoliennes que vous proposez d'installer ne sont pas munies de système de dégivrage. Donc, vous les feriez arrêter simplement s'il y avait trop d'accumulation de glace.

Mme VIVIANE MARAGHI :

2225 On utilise un mode d'opération plutôt qu'un système de dégivrage.

LE PRÉSIDENT :

2230 De dégivrage. Très bien, je vous remercie. Ça répond pour la question du périmètre de 60 mètres.

M. PIERRE LABRANCHE :

2235 Je voudrais vous faire écouter un expert là-dedans, est-ce que c'est possible?

LE PRÉSIDENT :

2240 Je saisis mal votre question. Mais encore une fois, c'est...

2245 **M. PIERRE LABRANCHE :**

Non, c'est pas... regarde, c'est pertinent avec qu'est-ce qu'elle vient de dire. Moi, là, je pose cette question-là, c'est pour éviter les accidents à des humains. Puis ça, là, lui, là, il montre un expert des éoliennes à Murdochville qui ont travaillé là-dessus. Je n'ai pas le droit d'en parler aux gens du Québec?

2250

LE PRÉSIDENT :

Non, vous pourrez venir nous en parler dans votre mémoire, à la deuxième partie d'audience.

2255

M. PIERRE LABRANCHE :

Oui, mais, Monsieur, ça répond à qu'est-ce que la madame a dit.

2260

LE PRÉSIDENT :

C'est dans la deuxième partie. Les commentaires, les réactions sur les réponses, on fait ça dans la deuxième partie de l'audience publique.

2265

M. PIERRE LABRANCHE :

Oui, mais moi, je n'ai pas le droit de réplique à sa question?

2270

LE PRÉSIDENT :

Non, non. Ce sont les règles qu'on s'est données au moment de la création du BAPE. Donc, on a déterminé qu'on faisait l'audience en deux parties. La première partie est utilisée pour poser des questions. On n'accepte pas les réactions aux réponses qui sont données. Vous allez nous donner vos réactions à la deuxième partie de l'audience publique. C'est ça, les règles du jeu.

2275

M. PIERRE LABRANCHE :

Je peux toujours bien te montrer le...

2280

LE PRÉSIDENT :

2285

Je vais demander votre collaboration.

M. PIERRE LABRANCHE :

2290

Oui. Bien, je vais te montrer un document que moi, j'ai fait. Je trouve que c'est pertinent, pour informer les gens.

LE PRÉSIDENT :

2295

S'il vous plaît, s'il vous plaît. Non, s'il vous plaît. Non, Monsieur, n'intervenez pas dans la salle. Monsieur, si vous n'arrêtez pas, je vais vous demander de sortir.

2300

Mais là, je vais essayer de régler ça avec monsieur, lui faire comprendre tranquillement. Alors, on ne veut pas brusquer personne. L'idée c'est que les gens soient à l'aise de participer et qu'on va répéter aussi souvent que ça va être nécessaire pour s'assurer qu'on respecte les règles établies par le BAPE.

2305

On pose des questions en première partie, on ne commente pas. On vient commenter le projet, les réponses, la satisfaction, l'insatisfaction à la deuxième partie. Donc, c'est pour ça que je vous demande votre collaboration à ce niveau-là.

M. PIERRE LABRANCHE :

2310

O.K. Les autres, je ne le ferai pas.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes le bienvenu pour venir poser des questions.

2315

M. PIERRE LABRANCHE :

Oui. Est-ce que je peux terminer celle-là?

LE PRÉSIDENT :

2320

Alors, terminez ça, mais je veux voir, je veux m'assurer que ça débouche sur une question.

M. PIERRE LABRANCHE :

2325 O.K., c'est sur le sens, regarde. Eux, ici, ils veulent mettre 60 mètres. Aux Érables 250
mètres, puis au Moulin pas de distance. Puis là, regardez, qu'est-ce que ça donne, c'est un
exemple. Moi, c'était le sens de ma question. Je voudrais que le Développement durable fasse
une règle pour tout le monde, pour éviter des aberrations comme ça.

2330 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, Madame Maraghi va pouvoir nous expliquer pourquoi, selon sa connaissance, qu'on
parle effectivement de périmètres dans certains projets éoliens qui sont plus grands que 60,
pourquoi 250 et pourquoi ici vous autres seulement 60?

2335

M. PIERRE LABRANCHE :

Puis l'autre zéro?

2340 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais vous demander de ne pas commenter la réponse.

Mme VIVIANE MARAGHI :

2345

Pour compléter la réponse que je vous ai donnée précédemment, je vais à nouveau
demander à mon collègue, monsieur Shant Dokouzian, de vous donner des détails sur la façon
dont c'est calculé.

2350 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci.

M. SHANT DOKOUZIAN :

2355

Je voudrais tout simplement commencer par mentionner qu'il y a plus ou moins 275 000
éoliennes en opération dans le monde en ce moment. On estime qu'il y a à peu près 25 % de ces
éoliennes-là qui opèrent en climat froid. Donc, dans des climats où il y a présence de givre. Donc,
on parle d'à peu près 70 000 éoliennes à l'échelle du monde qui opèrent et, à ce jour, il n'y a
aucun accident de projection ou de chute de glace avec un membre du public.

2360

Donc, aucun accident à ce stade. Donc, on juge quand même que le risque est très faible. Pas seulement pour ces raisons, mais je pense que c'est important de mentionner aux gens qui sont ici, il n'y a jamais eu un accident avec 70 000 éoliennes.

2365 Pour ce qui est des panneaux de signalisation. Je ne peux pas commenter sur les raisons qu'un parc a décidé de mettre la pancarte à 250 ou un parc à 100 ou un parc a décidé de ne pas mettre de distance. Mais ce qu'on peut dire pour Mont Sainte-Marguerite, en raison de la manière que les éoliennes vont être opérées lorsqu'il y a de la glace, qui est une gestion très rigoureuse, les risques de projection de glace sont extrêmement diminués. On ne peut pas dire qu'il n'y en aura jamais, mais ils vont être extrêmement diminués à cause de la procédure très détaillée que le promoteur va utiliser.

2370

2375 Donc, on se retrouve à avoir un potentiel plus de chutes de glace comme avec toute autre structure. Donc, un pylône électrique d'Hydro-Québec a des chutes de glace aussi. Une éolienne a des chutes de glace. Donc, c'est la raison dans ce cas-ci que des panneaux – en fait c'est à 55 plus 10, 65 mètres – des panneaux seraient placés à 65 mètres pour indiquer qu'il y a des risques de chute de glace.

2380 On trouve que puisque le risque est faible, puisque le risque est encore plus faible qu'il y ait quelqu'un au moment d'une projection de glace, qui est déjà rare pour commencer, le risque est extrêmement faible. Pour avoir assisté à des analyses de risque, on parle de risques qui sont en deçà que de se faire frapper par le tonnerre, par exemple.

2385 Donc, on juge que dans ce cas-ci, 65 mètres est une bonne distance et un bon endroit où mettre les panneaux.

LE PRÉSIDENT :

2390 Très bien. Je vous remercie. Nous-mêmes, on pourra vérifier de notre côté. J'avais travaillé quelques années sur le dossier des éoliennes des Érables, mais je ne me souviens pas, ça fait trop longtemps, si effectivement, parce qu'il y avait des éoliennes qui ont des systèmes de dégivrage, mais l'éolienne continue à fonctionner. Donc, si l'éolienne se met en mode dégivrage et continue à fonctionner, là, il peut y avoir projection de glace. Donc, ça peut peut-être être ça, la différence entre les normes.

2395 Mais ça, je vous invite, comme je vous dis, je vous l'ai dit tout à l'heure, pour vos préoccupations, vous viendrez nous les formuler dans un mémoire.

2400 **M. PIERRE LABRANCHE :**

Je ne suis pas d'accord avec qu'est-ce qu'il vient de dire du tout.

2405 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Alors, je vous remercie pour vos questions, je vais inviter le prochain intervenant. Donc, vous pouvez venir, aller vous réinscrire pour d'autres questions.

2410

M. STÉPHANE LACHANCE

LE PRÉSIDENT :

2415 Maintenant, je vais inviter monsieur Stéphane Lachance à s'avancer. Bonsoir, Monsieur.

M. STÉPHANE LACHANCE :

2420 Bonsoir, Monsieur le commissaire et Madame Gendron. On a parlé abondamment de décibels, de sons, d'impacts sur l'environnement des résidents. Moi, je suis un citoyen de Thetford Mines. Je vis à proximité des éoliennes du parc des Moulins. Et puis j'aimerais vous montrer et vous faire entendre ce que moi, je vis, et après j'aurai une question concernant les éoliennes présentées.

2425 Alors, vous voyez à peu près à gauche de la photo, un petit peu dans la montagne, ma résidence. Alors, ce que j'ai en arrière, c'est quatre éoliennes sur à peu près une vingtaine qui sont un petit peu plus loin vers la ville de Thetford Mines. Et puis – on va se rapprocher – ça, c'est le 4 mars 2015, je suis à ma résidence. Et fait à noter, c'est que ma résidence est à 1,2 kilomètre. Elle a 1 200 mètres des éoliennes. Or, ce que vous voyez ici, c'est un test de calibration comme il est recommandé de faire. Et c'est ce qu'on entend. On va voir le sonomètre, ce qu'il nous dit. Je vais vous en montrer un autre, après la question.

2430

2435 Alors, c'est le même endroit sur la maison et ce bruit-là est perceptible très bien à l'intérieur de la résidence. Donc, dans la résidence, on entend ce bruit-là très, très bien, puis à l'extérieur, bien, comme vous le voyez, on frise les 50 décibels.

2440 Alors, ma question – si vous permettez, je peux le laisser tourner – ma question c'est que si une éolienne de 2,3 mégawatts émet jusqu'à 50 décibels à 1,2 kilomètre, 1 200 mètres, quel est le bruit d'une 3,2 deux à cette même distance?

LE PRÉSIDENT :

2445 Très bien. Alors, Madame Maraghi. Si vous voulez quand même fermer le son pour qu'on s'entende bien, s'il vous plaît?

M. STÉPHANE LACHANCE :

Oui. C'est vrai que c'est désagréable, n'est-ce pas?

2450 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Madame Maraghi.

Mme VIVIANE MARAGHI :

2455 Alors, d'abord indiquer qu'on travaille avec les émissions sonores des éoliennes. Ce n'est pas une courbe nécessaire qu'une éolienne plus puissante produise nécessairement plus de bruit, ça dépend vraiment des manufacturiers. Chacun des manufacturiers a des courbes de bruit qui varient, qui ne sont pas exponentielles, selon la puissance de chacune des éoliennes.

2460 Maintenant, à nouveau, monsieur Dokouzian pourrait vous donner des détails sur quelles sont ces variations-là de production de bruit, selon la puissance des éoliennes.

LE PRÉSIDENT :

2465 Très bien.

M. SHANT DOKOUZIAN :

2470 Donc, pour faire suite à ce que madame Maraghi a dit : c'est exact, on ne peut pas quantifier le niveau sonore ou tracer une courbe dépendamment de son mégawatt, de la grosseur de sa génératrice, finalement. Il y a des éoliennes de deux mégawatts qui produisent plus que des éoliennes de trois, comme il y a des éoliennes d'un mégawatt qui en produisent autant que des éoliennes de trois mégawatts.

2475

En fait, c'est la vitesse de rotation du rotor et le design de la pale qui va en grosse partie influencer le son perçu. Malheureusement, c'est quelque chose qui est... les gens pensent que plus qu'une éolienne est grosse, produit plus, plus qu'elle produit du son, mais ce n'est pas le cas.

2480 Donc, une éolienne de 3,2 ne produit pas nécessairement plus de bruit qu'une éolienne de 2,3. En fait, les éoliennes modernes de plusieurs mégawatts produisent toutes à peu près le même niveau sonore. Ce qu'ils font, c'est qu'ils changent le design de la pale ou ils limitent la vitesse de la rotation, mais en général, elles sont toutes à peu près dans le même ordre de puissance sonore. Ce n'est pas en fonction de sa puissance énergétique. C'est ça, le mot que je cherchais.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. Monsieur Lachance?

2490

M. STÉPHANE LACHANCE :

2495 Oui. Alors, si la 3,2 n'est pas plus bruyante que la 2,3 à 1,2 kilomètre à 50 dB, alors quel son va-t-elle émettre à 600 mètres, parce que je crois que c'est la limite que vous avez établie, entre une résidence et une éolienne? Donc, si elle n'est pas plus bruyante à 3,2, alors quel est le bruit de la 3,2 à 600 mètres?

LE PRÉSIDENT :

2500 Oui, allez-y.

M. SHANT DOKOUZIAN :

2505 On ne peut pas... premièrement, personnellement, je n'ai pas été impliqué dans les mesures que monsieur a effectuées. Je ne suis pas non plus au courant des détails entourant le parc éolien près de monsieur. Donc, je ne peux pas affirmer qu'il y a réellement 50 décibels ou non. Monsieur semble avoir mesuré des décibels. Je ne sais pas quelle méthode que monsieur a utilisée. Je ne sais pas à quelle distance de combien d'éoliennes monsieur se trouve non plus.

2510 Monsieur, aussi, a mesuré le bruit total, n'a pas mesuré le bruit des éoliennes seulement, de ce que je peux voir. Alors, je ne peux pas vraiment commenter relativement à ce que monsieur vit chez eux.

2515 Ce que je peux dire, c'est que le projet qui est présenté ce soir devra respecter au minimum 40 décibels à l'extérieur des maisons, et que nous avons fait une modélisation prudente et nous confirmons, selon la modélisation prudente, que le bruit sera moins de 40 décibels et il y aura des suivis sonores qui se feront. Donc, un contrôle va se faire pour assurer que ce niveau est respecté.

2520 **M. STÉPHANE LACHANCE :**

Donc, on parle de modélisation informatique, et moi je vous présente la réalité de ce que je vis. Puis on a également des suivis...

2525 **LE PRÉSIDENT :**

Avait été aussi abordée la question des suivis demandés par le ministère de l'Environnement.

2530 **M. STÉPHANE LACHANCE :**

Oui. Est-ce que ce que je vous ai montré, j'en ai des centaines comme ça, toujours pris au même endroit, de la même façon, et ça varie, je vous dirais, entre 45 et 50 décibels. Donc, est-ce que je peux conclure que ce que je vis chez moi est au-delà de la note 98-01?

2535 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous allons diriger la question au ministère du Développement durable, Madame Durand.

2540 **Mme MAUDE DURAND :**

2545 Je vais laisser mon expert répondre. Mais ce que je pense peut-être qu'il va nous dire, mais je vais le laisser répondre, mais c'est que, comme le promoteur a dit, ça inclut le bruit ambiant aussi. Donc, je vais laisser mon expert répondre.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pierre Guy Brassard.

2550

M. PIERRE GUY BRASSARD :

2555 Effectivement, je ne peux pas commenter non plus sur le niveau, compte tenu de, bon, je n'étais pas là moi non plus, là, quelle méthodologie a été utilisée, bon, les conditions météo également, la vitesse du vent. À un moment donné, on entend le vent dans le microphone. Ça fait beaucoup de bruit, le vent.

2560 Par contre, j'en profite pour introduire une notion, la notion de modulation d'amplitude qui parfois peut être associée, en fait qui parfois cause des dérangements ou des nuisances et qui parfois peut être associée à des infrasons ou à des sons de basse fréquence.

2565 Donc, c'est un phénomène qui est encore assez peu compris. Ça survient sporadiquement puis ça semble être vraiment la cause des dérangements. Je dis que c'est associé aux infrasons, parce que bon, la modulation d'amplitude, c'est comme si on prenait le radio dans l'auto puis on joue avec le volume, là. On le monte, on le descend, on le monte, on le descend. C'est une caractéristique du son qui est dérangeante et c'est sûr, comme je disais, ça survient de façon sporadique, on ne connaît pas les mécanismes et... j'ai perdu mon idée un petit peu, là, mais on va s'en tenir à ça pour le moment.

2570

LE PRÉSIDENT :

2575 Ça va. Très bien. On aura l'occasion de revenir le bruit, là, sans aucun doute.

M. PIERRE GUY BRASSARD :

Oui.

2580 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, ça vous va, Monsieur Lachance?

M. STÉPHANE LACHANCE :

2585 Oui. Je reviendrai.

LE PRÉSIDENT :

2590 Oui. Vous pourrez revenir, vous pouvez aller vous réinscrire. Alors, je vous remercie.

M. LÉO FERLAND

LE PRÉSIDENT :

2595

Je vais maintenant inviter monsieur Léo Ferland à s'avancer. Bonsoir, Monsieur.

M. LÉO FERLAND :

2600

Bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir, Madame la commissaire. J'aurais une question, c'est sur le bruit. On est dans un milieu que les gens ont décrit comme tranquille, dans le milieu forestier, agricole. Un tracteur de ferme, ça émet combien de bruit en décibels?

LE PRÉSIDENT :

2605

Alors, Madame Maraghi? Donc, vous voulez avoir un comparatif, c'est ça?

M. LÉO FERLAND :

2610

Oui, j'aimerais avoir des comparatifs. Un tracteur de ferme, une tondeuse, une scie à chaîne, ça émet combien de bruit, ça? C'est quoi le niveau de bruit?

LE PRÉSIDENT :

2615

Très bien. Alors, Madame Maraghi?

Mme VIVIANE MARAGHI :

2620

Si vous le permettez, pour répondre à la question de monsieur, je voudrais utiliser l'échelle de bruit que j'ai présentée tout à l'heure durant la présentation. On y voit différents degrés d'émissions et qui s'apparentent à quel type d'émission de bruit.

2625

Alors, comme on le voit ici, bon, on n'a pas le tracteur de ferme précisément, Monsieur Ferland. La tondeuse 90 à 100 décibels; la circulation automobile 75 à 85 décibels à 15 mètres de distance; une conversation normale entre deux personnes, environ 60 décibels à un mètre de distance. L'éolienne, selon la note d'instructions, ne doit jamais dépasser 40 décibels. Donc, l'équivalent d'un bruit dans une bibliothèque. Si ça répond à votre question.

2630

M. LÉO FERLAND :

Ça répond à ma question.

2635 **LE PRÉSIDENT :**

Ça vous va, Monsieur Ferland?

M. LÉO FERLAND :

2640

J'aurais une deuxième question. Dans votre présentation, vous parlez d'un facteur d'efficacité de 30 %. Est-ce que ça veut dire que les éoliennes vont fonctionner pendant 30 % de l'année ou si on parle 365 jours par année, ça va vouloir dire à peu près 96 ou 100 jours?

2645 **LE PRÉSIDENT :**

Le facteur d'utilisation des éoliennes. Madame Maraghi?

Mme VIVIANE MARAGHI :

2650

Effectivement, les éoliennes ne produisent pas de l'énergie en tout temps. Ce n'est pas une production à 100 %. Elles produisent de l'énergie lorsqu'il y a du vent, dans des limites de vent. Donc, à partir de 3 à 5 mètres par seconde jusqu'à 25 mètres par seconde, car elles s'arrêtent lorsque le vent est trop élevé.

2655

Pour vous parler spécifiquement du facteur d'utilisation et de la façon dont on le calcule, si vous le permettez, je demanderais à mon collègue Philippe Pontbriand, qui est directeur technique chez RES Canada, de vous expliquer qu'est-ce que c'est un facteur d'utilisation et comment on le calcule.

2660

M. PHILIPPE PONTBRIAND :

2665

Donc, Monsieur le président, une éolienne effectivement ça ne peut pas tourner en tout moment. Par contre, on ne peut pas lier le facteur d'utilisation directement avec le nombre d'heures de production.

On parle ici, la définition du facteur d'utilisation c'est la production énergétique du parc éolien sur la production théorique du parc éolien. Donc, à 147 mégawatts, si elle produisait à sa

2670 pleine capacité à tout moment, elle produirait 100% de son facteur d'utilisation. Dans ce contexte-ci, elle va produire 36,1 % précisément.

2675 Donc, il est important de comprendre que l'éolienne ne va pas produire à sa pleine capacité à toutes les vitesses de vents. Elle va commencer à produire autour de 3 mètres par seconde, et elle va plafonner autour de 12 mètres par seconde pour arriver à l'arrêt à 25 mètres par seconde. Donc, elle va arrêter de produire à ce moment-là.

2680 Ce qu'on peut comprendre effectivement, ici, c'est que le vent va souffler à différentes vitesses dans différents moments de l'année. Et selon la vitesse de vents, il va y avoir une production qui est associée. Donc, l'éolienne va produire certains moments du temps, mais elle va produire une production par rapport à sa production théorique qui ne sera pas de 100 %. Et on parle ici, pour le projet de Mont Sainte-Marguerite à 36,1 %. Donc, ça dépend de la distribution du vent et de la vitesse moyenne. Ce sont des facteurs qui vont influencer le facteur d'utilisation.

2685 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est ce qu'on comprend. Donc, l'éolienne peut marcher, tourner relativement lentement, elle produit un peu d'électricité. Là, il se met à venter un peu plus, elle va tourner plus vite?

2690 **M. PHILIPPE PONTBRIAND :**

Exactement.

2695 **LE PRÉSIDENT :**

Parfois, bien, quand il ne vente pas, elle va cesser de tourner.

2700 **M. PHILIPPE PONTBRIAND :**

Exactement.

2705 **LE PRÉSIDENT :**

C'est quoi à peu près vos évaluations pour le temps calme? Sur une base annuelle, ce serait quoi le pourcentage de temps calme qui ferait qu'une éolienne en particulier, par exemple, ne tournerait pas parce qu'il ne vente pas assez?

M. PHILIPPE PONTBRIAND :

2710 Je pourrais vous revenir spécifiquement pour le projet de Mont Sainte-Marguerite.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2715

M. PHILIPPE PONTBRIAND :

2720 Je peux revenir avec ces chiffres-là exacts. Je n'ai pas la distribution en tête. On parle en général d'un pourcentage qui est relativement négligeable, on a 8 766 heures dans une année. Donc, il faudrait que je vous revienne avec la distribution exacte, là, pour la production.

LE PRÉSIDENT :

2725 Mais la plupart du temps, donc ce que j'en comprends c'est que la plupart du temps l'éolienne tournerait, mais ça arriverait souvent qu'elle ne tournerait pas à pleine capacité?

M. PHILIPPE PONTBRIAND :

2730 En général, elles veulent tourner. Des temps calmes. il va y en avait 3 à 5 %, mais il faudrait que je vérifie le chiffre-là. Mais en général, elle va tourner et le reste du temps, bien, elle ne produira pas à pleine capacité.

LE PRÉSIDENT :

2735 Très bien. Je vous remercie. Oui, Monsieur Ferland?

M. LÉO FERLAND :

2740 Normalement, en fin de compte, si on se met à l'expérience, c'est que le soir vers les 6 h, le vent tombe, puis ça va le lendemain jusqu'à 7 h, excepté qu'on a du vent lors de tempête. C'est à peu près ce qu'on peut voir.

J'aurais peut-être une autre question si vous permettez?

2745

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

2750

M. LÉO FERLAND :

On a parlé de chute de glace tout à l'heure. Les éoliennes vont être construites sur des propriétés privées. Est-ce que les propriétaires vont pouvoir mettre une petite barrière sur le bord du chemin pour empêcher les gens d'aller se promener autour des éoliennes? Parce que c'est eux autres qui vont être responsables, là. Est-ce qu'on va pouvoir mettre une barrière avec « Défense de passer », ça fait qu'il n'y a pas personne qui va avoir d'affaire à aller se promener autour.

2755

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Madame Maraghi?

2760

Mme VIVIANE MARAGHI :

Effectivement. Le projet ici est sur des terres privées et non situé sur des terres publiques, et les propriétaires auront tout le loisir de mettre une barrière pour empêcher les gens de se rendre jusqu'aux éoliennes.

2765

M. LÉO FERLAND :

Sous quel type? Est-ce qu'on va pouvoir convenir du type de barrière avec les promoteurs?

2770

LE PRÉSIDENT :

Dernière sous-question.

2775

Mme VIVIANE MARAGHI :

Oui, tout à fait. Ça fait partie des ententes qu'on fait avec les propriétaires qui veulent qu'on installe des barrières de la sorte.

2780

M. LÉO FERLAND :

D'accord. Merci.

2785

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va? Je vous remercie.

2790

M. PIERRE RICHARD LAVALLÉE

LE PRÉSIDENT :

2795

Pierre Richard Lavallée, s'il vous plaît. Alors, s'il vous plaît, si vous avez des cellulaires, donc mettez-les sur le mode vibration. Bonsoir, Monsieur.

M. PIERRE RICHARD LAVALLÉE :

2800

Bonsoir, Madame. Bonsoir, Monsieur. Sur les quatre iso-contours de bruits, sur le volume 1, la carte 14, et le volume 5 la carte 14A, je me pose des questions. Le 30 octobre 2014, pour une éolienne de 103 mètres de hauteur, de 2,2 mégawatts, ma maison est située dans la zone gris pâle. Volume 5, carte 14A, le 6 mai 2015 pour une éolienne de 113 mètres de hauteur et de 3,2 mégawatts, ma maison est rendue dans une zone blanche.

2805

Selon votre étude, plus l'éolienne grossit, moins je vais avoir du son? C'est ça que ça indique.

2810

LE PRÉSIDENT :

Alors, Madame Maraghi, on va vous adresser la question. Je ne sais pas si ça serait possible d'avoir la dernière référence que vous avez donnée, volume 5 page 14 ou carte – est-ce que c'était la page ou la carte?

2815

M. PIERRE RICHARD LAVALLÉE :

Carte 14A.

2820

LE PRÉSIDENT :

La carte 14A, si on pouvait l'avoir à l'écran, si c'est possible. Donc, du volume 5, page 14A.

2825 **M. PIERRE RICHARD LAVALLÉE :**

Donc, mon emplacement, moi, c'est numéro 37. C'est un peu à l'ouest, numéro 37 sur le rang Sainte-Catherine.

2830 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Donc, vous êtes sur le rang Sainte-Catherine?

2835 **M. PIERRE RICHARD LAVALLÉE :**

Oui.

Mme VIVIANE MARAGHI :

2840 Ici?

M. PIERRE RICHARD LAVALLÉE :

Oui.

2845 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

2850 Ici, voilà. Les analyses se font en fonction des configurations. Il est fort probable qu'on pourrait faire un comparatif de configuration entre celle qui a été présentée au volume 1 et celle qui est présentée au volume 5. Comme on l'a expliqué, les configurations ont évolué avec le temps. Il est fort possible que les éoliennes ont été déplacées, probablement plus loin, s'éloignant de votre maison. Ce qui pourrait démontrer cette variabilité.

2855 **M. PIERRE RICHARD LAVALLÉE :**

2860 C'est parce que j'ai pris une distance des éoliennes T-9, les deux sont à la même distance de chez moi; de la carte 14 et de la carte 14A, les deux sont à la même distance. J'ai de la misère à comprendre selon votre étude, plus que l'éolienne grossit, plus elle monte en hauteur, moins sonore est ma position?

2865 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Ce que je propose de faire pour bien répondre à votre question, c'est de demander à monsieur Dokouzian de nous indiquer quelle est la variabilité entre le calcul au premier volume et le calcul au cinquième volume pour l'habitation numéro 37.

2870 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Il y avait aussi le volume 7 aussi qui peut avoir des changements?

2875 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

On pourrait le faire avec le volume... effectivement, avec la dernière configuration en date, tout à fait. Si vous me donnez juste quelques minutes pour qu'on puisse trouver la donnée exacte.

2880 **M. PIERRE RICHARD LAVALLÉE :**

Oui, oui, allez-y. Je n'ai pas de problème avec ça.

Mme VIVIANE MARAGHI :

2885 Parfait.

M. SHANT DOKOUZIAN :

2890 Alors, je pourrai répondre à la première question, définitivement. Volume 1 a été fait avec une G.E. qui était plus petite, effectivement. Et puis le volume 5 a été fait avec la Siemens. Même si la Siemens produit plus, la Siemens et la G.E. ont sensiblement la même puissance sonore. Donc, ce que j'ai expliqué à monsieur plus tôt, ce n'est pas à cause qu'une éolienne produit plus d'énergie qu'elle produit plus de bruit. C'est la vitesse de rotation des pales qui est la principale cause de bruit d'une éolienne.

2895 Donc, l'éolienne, oui, elle est plus grosse, mais la conception des pales, la vitesse de rotation font en sorte qu'elle produit à peu près... en fait, elle produit, à 0,5 décibel près, ce que la G.E. produit. Donc, ce côté-là, c'est à peu près la même production.

2900 Alors, il ne faut vraiment pas regarder la grosseur d'une éolienne ni la puissance énergétique d'une éolienne quand on parle de bruit; il faut vraiment regarder la puissance sonore, donc les spécifications sonores de cette éolienne-là.

2905

En allant avec la Siemens, il y a eu des changements à la configuration. Il y a aussi certaines éoliennes, qu'on expliquait plus tôt, qui sont, ce qu'on appelle, en mode de gestion de bruit. Donc, il y a certaines éoliennes qui produisent, en fait, moins; qui sont proposées aux dernières configurations, qui produisent moins de sons que la G.E. qui avait été proposée.

2910

Donc ça, ça peut être toutes des raisons ainsi qu'un changement de configuration. Donc, s'il y avait une éolienne de moins proposée dans cette région-là, ça peut avoir un impact. Donc, je n'ai pas la réponse exacte de toutes les raisons pour lesquelles le bruit modélisé est moins fort. Je pourrai arriver avec une réponse vraiment précise, mais je voulais quand même apporter certaines raisons, et la première, la plus importante, juste pour que vous compreniez, les deux éoliennes produisent à peu près le même niveau de bruit.

2915

M. PIERRE RICHARD LAVALLÉE :

Est-ce qu'il y a une éolienne qui n'en produit pas pantoute?

2920

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est un peu un commentaire.

2925

M. PIERRE RICHARD LAVALLÉE :

Deuxième question?

2930

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2935

M. PIERRE RICHARD LAVALLÉE :

Parlons de la valeur de revente de nos propriétés, de nos terres dans les rangs. Y a-t-il une étude de faite sur la baisse de la valeur de revente des terrains ou des terres qui possèdent une éolienne ou sont adjacents à une éolienne? Est-ce qu'il y a une étude de faite?

2940

LE PRÉSIDENT :

Alors, Madame Maraghi?

Mme VIVIANE MARAGHI :

2945 Plusieurs, plusieurs études existent concernant l'analyse sur les valeurs de propriété. Mon collègue Patrick Henn travaille sur le sujet et il pourra vous donner des détails au sujet de quel type d'étude existe.

M. PATRICK HENN :

2950 Oui. Monsieur le président, il y a des études qui ont été faites, mais elles n'ont pas été faites au Québec.

M. PIERRE RICHARD LAVALLÉE :

2955 Ça va bien.

M. PATRICK HENN :

2960 Je ne sais pas si la question était spécifiquement au Québec, mais il y a des études qui ont été faites, parce que c'est une question qui a été soulevée ailleurs. Disons, le plus proche qu'on peut penser de chez nous c'est en Ontario où il y a eu des études faites soit au niveau institutionnel ou au niveau académique. Donc, par l'université, par exemple l'Université de Guelph qui a sorti, en fait, qui a fait une comparaison de plusieurs milliers de types de maisons, de terrains, de propriétés à vendre avec des distances différentes d'éoliennes ou pas d'éoliennes, pas de visibilité d'éoliennes ou proches d'éoliennes. Et ces études-là statistiques ont démontré, en fait, qu'il n'y en avait pas d'impact sur la valeur. Ça, c'est les études qui ont été faites qu'on connaît.

2970 L'autre élément que je voulais apporter c'est que ce n'est pas une étude, mais il y a eu de l'information qu'on a eue, nous, du parc éolien de Baie-des-Sables. Si vous connaissez Baie-des-Sables, c'est en Gaspésie. Et dans les discussions qu'on a eues avec le directeur général, on a demandé s'il y avait eu, en Gaspésie, donc au niveau de Baie-des-Sables, s'il y avait eu une réduction de la valeur des propriétés. Eux, ils ont un parc éolien depuis 2006, donc ça fait presque 10 ans, et selon leur information, il n'y a pas eu de baisse de la valeur des propriétés à Baie-des-Sables depuis que le parc est là. En fait, ils ont dit que la valeur des propriétés a augmenté de façon, comme je disais, normale, c'est-à-dire de la même façon que le reste de la MRC.

2980

2985 Donc, ça, c'est ce qu'on a d'un projet qui, je devrais dire... c'est un projet que, je devrais dire, également est dans un contexte semblable au projet Mont Sainte-Marguerite, c'est-à-dire qu'on est dans un milieu agroforestier, il y a du touriste, il y a des résidences, il y a des chalets, et cetera.

Donc ça, c'est l'information qu'on a, nous.

LE PRÉSIDENT :

2990 On savait, il y a quelques années, que le ministère des Affaires municipales travaillait sur la question. On l'a en contact et par écrit, c'est une des intentions de la commission d'acheminer différentes questions au ministère des Affaires municipales. Mais une de ces questions-là c'est : est-ce qu'il a des données à jour concernant le Québec, bien entendu, sur les potentiels de perte de valeur de propriétés, pour des résidences qui sont situées à proximité de parc éolien?

2995 Donc, c'est une question qu'on va envoyer par écrit la semaine prochaine au ministère des Affaires municipales pour voir s'ils ont de nouvelles informations à ce sujet-là.

M. PIERRE RICHARD LAVALLÉE :

3000 Parce que vous conviendrez que ça pourrait nous dire...

LE PRÉSIDENT :

3005 Excusez-moi. C'est vrai, je n'y pensais plus, on a quelqu'un du ministère des Affaires municipales justement dans la salle.

Monsieur Simon Castonguay, alors, je vous inviterais à venir. Je n'y pensais plus, là. Alors, concernant la valeur marchande des propriétés.

M. SIMON CASTONGUAY :

3010 Il n'y a pas de problème, c'est pour ça que j'ai fait signe à vos analystes. Effectivement, il n'y a pas de mise à jour par rapport à l'étude dont vous parlez. Par contre, le ministère travaille sur un guide méthodologique, à savoir comment faire une étude pour évaluer la valeur des propriétés, s'il y a une évolution dans le temps. Mais il n'y a pas d'étude en tant que telle de faite. Mais le ministère est en train de travailler sur un guide méthodologique sur comment produire un tel type d'étude.

3020 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, votre guide, si on prend une part du guide et aussi de l'éventuelle étude, votre horizon serait quoi pour produire?

3025 **M. SIMON CASTONGUAY :**

Selon les informations que j'avais, ce serait imminent dans les prochaines semaines. Normalement, l'automne, c'était l'objectif, mais bon, on ne sait pas toujours les éléments finaux, mais c'était dans les dernières révisions.

3030 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous seriez en mesure de lancer l'étude dans le courant de début 2016?

3035 **M. SIMON CASTONGUAY :**

Selon l'information que j'ai eue, effectivement c'est le cas.

3040 **LE PRÉSIDENT :**

Au sujet du devis, les paramètres à considérer c'est quoi? Ce serait une étude qui s'adresserait, quoi, à entraîner des évaluateurs agréés qui sont en mesure d'établir la valeur marchande d'un secteur?

3045 **M. SIMON CASTONGUAY :**

En fait, c'est ça. On peut s'attendre à ça, c'est quand même des gens de la Direction de l'évaluation foncière chez nous qui travaillent là-dessus, donc il doit y avoir une certaine portée sur cet aspect-là, effectivement.

3050 **LE PRÉSIDENT :**

Des revues sectorielles, locales, autour de parcs éoliens et des études, des comparatifs pour comparer les...

3055

M. SIMON CASTONGUAY :

3060

C'est ça. Quels sont les éléments importants pour produire un tel type d'étude. C'est quels sont les éléments qui font en sorte qu'on peut avoir une bonne évaluation pour que ce soit une augmentation ou une diminution, une évolution des valeurs des propriétés.

3065

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce que j'en comprends c'est au-delà des études qui ont été mentionnées, il y a différentes études qui ont circulé, qu'on a pu voir, ce qu'on a à conclure, pour le Québec, on ne le sait pas, on n'a pas de données pour confirmer ou infirmer s'il y a perte ou non de valeur marchande?

3070

M. SIMON CASTONGUAY :

Exactement.

3075

LE PRÉSIDENT :

C'est l'état de la situation?

3080

M. SIMON CASTONGUAY :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3085

On comprend. Je vous remercie. Alors, ça vous va, Monsieur Lavallée?

M. PIERRE RICHARD LAVALLÉE :

3090

Bien, j'ai de la misère à comprendre qu'une terre à bois avec une ferme qui n'a pas d'éolienne prend de la valeur, puis qu'une terre à bois avec une éolienne va prendre de la valeur? J'ai de la misère à saisir ça, qu'il n'y a pas aucun impact négatif là-dedans. J'ai beaucoup de difficulté avec ça.

3095

LE PRÉSIDENT :

3100 Vous pourrez nous en faire part dans un mémoire. Je vous remercie.

M. PIERRE RICHARD LAVALLÉE :

3105 De rien.

Mme PAULETTE BOLDUC

3110 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite madame Paulette Bolduc à s'avancer à la table des intervenants. Bonsoir, Madame.

Mme PAULETTE BOLDUC :

3115 Bonsoir. Je vous remercie. Je voudrais savoir, sur les 46 éoliennes qui sont prévues au projet, je voudrais savoir il y a combien de propriétaires terriens qui vont avoir des éoliennes sur leur terrain?

3120 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., ça va.

Mme PAULETTE BOLDUC :

3125 Puis le deuxième volet, la même question...

LE PRÉSIDENT :

3130 On peut aller avec la première tout de suite.

Madame Maraghi, donc du côté des propriétaires, combien, avez-vous des données à savoir quels sont les propriétaires qui sont résidents sur la terre où il y aurait des éoliennes? Ça serait ça votre question?

3135

Mme PAULETTE BOLDUC :

3140 Je voudrais savoir, en premier lieu, combien de propriétaires terriens qui ont des éoliennes, ça veut dire, sur 46 éoliennes, est-ce qu'il y a 20 propriétaires, 26, 30, 46? Et, ensuite, mon deuxième volet c'est : sur ces lots, il y a combien de propriétaires qui vont habiter les lots où vont être installées les éoliennes.

LE PRÉSIDENT :

3145 O.K. Très bien. Alors, Madame Maraghi?

Mme VIVIANE MARAGHI :

3150 Oui. Mon collègue Patrick Henn qui est responsable de la relation avec les propriétaires va vous donner des détails à ce sujet-là.

M. PATRICK HENN :

3155 Alors, Monsieur le président, quelques éléments d'information. Donc, on a présentement 135 propriétaires signés dans le projet. Donc, c'est des propriétaires qui ont un contrat d'option avec le projet. Et c'est à peu près 8 000 hectares de terrain que ça représente, tous les terrains signés dans ce projet. Il y a 84 propriétaires différents privés qui sont touchés par les infrastructures. Je n'ai pas le chiffre exact concernant combien qui ont des éoliennes, mais il y a des éoliennes, des chemins d'accès du réseau collecteur, il y a le poste électrique, par exemple, donc si on prend tout ça ensemble, ça fait 84 propriétaires distincts.

3160 Concernant la question de madame sur le nombre de gens qui vivent sur ces terrains-là, il faudrait faire l'analyse. On peut le faire. Je pourrais juste vous donner peut-être une estimation maintenant, parce que je n'ai pas ces chiffres-là.

LE PRÉSIDENT :

3170 C'est ça. Si vous êtes capable de nous donner le chiffre, à ce moment-là ça va...

M. PATRICK HENN :

Ça va aller à demain.

3175

LE PRÉSIDENT :

Donc, on a 84 propriétaires différents qui auraient des structures, un chemin d'accès, ça peut être un câble enfoui pour le transport d'électricité, ça peut être une éolienne?

3180

M. PATRICK HENN :

Exact.

3185

LE PRÉSIDENT :

Donc, 84. Combien qu'il y a de propriétaires qui sont habitants du lot où serait située une infrastructure. Donc, aussitôt qu'on aura la réponse...

3190

Mme PAULETTE BOLDUC :

Non, on a mal compris ma question. Parce que moi, je ne parle pas des infrastructures, je parle d'une éolienne.

3195

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on pourrait avoir, à ce moment-là, la distinction, quel type de structure est là, en fonction des propriétaires? Si vous êtes capable d'essayer d'avoir le détail à ce moment-là pour faire la distinction?

3200

M. PATRICK HENN :

Je vous donnerai les chiffres demain.

3205

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Donc, aussitôt qu'on aura la réponse, soit si on l'a demain, par exemple, bien, on pourra la communiquer demain, sinon, bien, si la réponse arrive après l'audience, ça va être une réponse écrite à ce moment-là, donc on va la mettre en ligne.

3210

Mme PAULETTE BOLDUC :

Est-ce que ça compte pour deux questions, ce que j'ai fait, ou si ça compte pour une seule?

3215 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, ça va compter pour une question.

3220 **Mme PAULETTE BOLDUC :**

O.K. Parce qu'elle était à deux volets?

LE PRÉSIDENT :

3225 Oui.

Mme PAULETTE BOLDUC :

3230 Mon autre question c'est, je voudrais savoir sur le mode de transport, on parle que les éoliennes vont passer sur la route 112 et la 216. La 112 c'est la route qui est parallèle à la 73, puis la 216, c'est la route qui part de Sainte-Marie-de-Beauce, qui coupe dans les terres puis qui transfère jusqu'à Saint-Sylvestre, en passant par Saint-Elzéar, selon les mappes que j'ai regardées.

3235 Je voudrais savoir si ça passe à Sainte-Marie-de-Beauce, Saint-Elzéar puis si c'est la 112 c'est possiblement à Scott Jonction, est-ce que les municipalités qui auront à voir passer ces gros convois ont été avisées, puis si elles sont d'accord à ce que ces genres de convois-là passent dans leur municipalité?

3240 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Madame Maraghi, au sujet des convois, pour apporter les éoliennes, disons que ça va sortir de l'Autoroute 20 et ça peut prendre la 73 ou une autre route, donc c'est quoi les voies d'accès envisagées à ce stade-ci et les municipalités ont-elles été contactées?

3245 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

3250 Le plan de transport qui est actuellement préparé par Siemens, le manufacturier d'éoliennes, n'est pas encore finalisé, donc les routes exactes qui vont être utilisées pour chacune des composantes des éoliennes. Il va y avoir, ce qu'on sait actuellement, c'est qu'il va y avoir quatre accès au site des éoliennes, mais le transport à partir d'où viennent les tours et d'où viennent les pales n'est pas encore complètement établi. Siemens est en train de faire ce plan de transport là actuellement.

3255 Il s'agit évidemment de routes publiques. Le tout va se faire avec le concours du ministère des Transports du Québec, qui est toujours au courant, qu'on avise pour tous ces convois-là qui sont hors normes. Donc, tout ce processus-là se fait dans les prochains mois.

3260 Il faut aussi dire, il est important de mentionner que les éoliennes vont arriver sur le site en 2017. Donc, c'est la raison pour laquelle deux ans plus tôt, on n'a pas complètement finalisé le plan de transport, puisque ces éoliennes-là vont arriver sur le site à partir probablement de juin 2017 et juillet 2017.

LE PRÉSIDENT :

3265 Si je comprends bien, par exemple – revenons avec la 216, ça veut dire que Siemens, lorsqu'ils entrent dans un secteur, quoi, ils font une inspection préalable des structures de ponts pour les charges? Qu'est-ce qu'ils font comme travail?

Mme VIVIANE MARAGHI :

3270 Effectivement, Siemens fait une analyse sur la capacité des routes à avoir des transports hors normes comme ceux-là. Et comme je le mentionnais, ça se fait avec le concours du ministère des Transports parce que c'est eux qui connaissent exactement toutes les infrastructures sur ces routes publiques là, quelles sont leur capacité en charge. Donc, le travail se fait conjointement. Siemens indique quelles sont les routes qu'ils privilégient et le ministère des Transports approuve ou suggère des routes alternatives, également aussi selon les travaux qu'eux prévoient faire cette année-là. Donc, le travail se fait conjointement avec le ministère des Transports.

3280 Ça, c'est pour ce qui est des venues vers le site. Maintenant, une fois qu'on est à l'intérieur du territoire où se trouvent les éoliennes, là, c'est effectivement nous qui faisons cette analyse-là, Siemens et le promoteur. Et à ce moment-là, on connaît un peu plus quelles seront les routes qui vont être utilisées à l'intérieur du site et quels rangs vont être utilisés pour ces composantes-là.

3285 J'ai une carte à vous montrer, si vous voulez qu'on parle plus de comment les composantes vont arriver sur le site?

LE PRÉSIDENT :

3290 Oui, allez-y donc.

Mme VIVIANE MARAGHI :

3295 Et les approches à partir de l'Autoroute 20, ce n'est pas encore établi.

LE PRÉSIDENT :

3300 Pour ce qui est du site lui-même?

Mme VIVIANE MARAGHI :

3305 Donc, j'ai mentionné plus tôt que le site ici serait, on l'accéderait par quatre différents chemins. Donc, du côté de la 216 ici, qui est au nord du projet et qui traverse Saint-Sylvestre, on va utiliser l'accès au nord-ouest, qui est par la route du Radar, où on va aller accéder tout le groupe d'éoliennes qui est à Saint-Sylvestre, là, autour du rang Saint-Paul du mont Handkerchief et du côté du mont Radar.

3310 Pour ce qui est des éoliennes qui se situent à l'est de la municipalité de Saint-Sylvestre, on va y accéder par un chemin sur une terre privée, pour ensuite retrouver la route Sainte-Marguerite et ça va nous permettre d'accéder à ce groupe d'éoliennes-là qui est situé à l'est de la municipalité.

3315 Ensuite, du côté sud du projet, on va accéder, par la route 112, à toute la portion des éoliennes qui se situent donc près de la municipalité de Saint-Séverin par le premier rang, ici. Et ensuite, à nouveau à partir de la route 112, à Sacré-Coeur-de-Jésus, on va utiliser le 5e Rang Nord et le 4e Rang Nord pour accéder à la portion d'éoliennes au sud.

3320 Le fait qu'il y ait quatre différentes entrées sur le projet va de beaucoup diminuer la quantité de camionnage qui va passer. Dans certains projets, on utilise seulement une entrée, donc tout le camionnage passe systématiquement sur un seul accès au site. Dans ce cas-ci, on subdivise dans quatre différentes branches, l'accès au site, et ça limite évidemment le nombre de transports hors normes qui vont circuler sur le territoire.

3325 Notons qu'il n'y aura aucun transport hors norme au centre du projet où il y a des pentes très abruptes, des ponts qui ont peu de capacité portante. Donc, on ne traversera pas l'aire de bord en bord, on va utiliser des venues de l'extérieur.

LE PRÉSIDENT :

3330 Très bien. Je vous remercie. Ça vous va, Madame Bolduc?

Mme PAULETTE BOLDUC :

Oui. Merci beaucoup.

3335

Mme ISABELLE LAMONDE

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Je vais maintenant inviter madame Isabelle Lamonde à s'avancer.

3340

Mme ISABELLE LAMONDE :

Bonsoir. Ma question est fort simple. Moi, j'ai une terre à Saint-Séverin, Je n'ai pas d'éolienne, mes voisins en ont. Je n'ai pas accès à cette terre-là l'hiver parce que les chemins sont fermés. Donc, ma question est : est-ce que désormais, quand les machines seront en opération, je pourrai emprunter le chemin et aller sur ma terre en tout temps?

3345

3350

LE PRÉSIDENT :

Madame Maraghi?

3355

Mme VIVIANE MARAGHI :

Alors, actuellement, l'opérateur du projet ne prévoit pas déneiger les chemins en tout temps. Les chemins seront déneigés au besoin. Évidemment, lorsqu'il y aura nécessité de déneiger les chemins, les citoyens pourront utiliser ces chemins-là. Il y a des ententes qu'on est en train de faire avec les municipalités à ce sujet-là. Mais pour le moment, on n'envisage pas de déneiger. Les secteurs qui ne sont pas déneigés par les municipalités ne seront pas nécessairement déneigés par l'opérateur en tout temps.

3360

LE PRÉSIDENT :

Par contre, si on prend par exemple le chemin Handkerchief, je crois qu'il n'est pas déneigé l'hiver?

3365

3370

Mme VIVIANE MARAGHI :

Effectivement.

3375 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous avez l'intention de placer des éoliennes dans le secteur. À ce moment-là, est-ce que cette portion du chemin serait maintenue accessible pour accéder aux éoliennes en cas de bris?

3380

Mme VIVIANE MARAGHI :

Il n'est pas prévu, comme je le disais, de déneiger nécessairement pendant l'hiver. Il y a plusieurs moyens d'accéder aux éoliennes pendant l'hiver autrement que par un chemin déneigé. Si ça s'avérait nécessaire de déneiger ces chemins-là pour accéder à des éoliennes, ça sera fait en discussion avec les municipalités. Mais il y a plusieurs façons d'accéder à des éoliennes pendant l'hiver et il n'est pas nécessaire que les chemins soient déneigés. Évidemment, s'il y a un bris, si c'est nécessaire d'amener de la machinerie, à ce moment-là, il faut toujours avoir la possibilité d'accéder aux éoliennes en tout temps.

3385

3390

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie. Madame Lamonde?

3395 **Mme ISABELLE LAMONDE :**

C'est tout. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3400

Ça vous va?

Mme ISABELLE LAMONDE :

3405

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie.

3410

M. CAMILLE DAVID

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant inviter Camille David. Bonsoir, Monsieur.

3415

M. CAMILLE DAVID :

Mon nom est effectivement Camille David. Je suis le maire de la municipalité Saint-Jacques-de-Leeds et je vais vous présenter un petit préambule à ma question, étant donné que je n'ai pas présenté ma requête de façon verbale.

3420

Saint-Jacques-de-Leeds comme vous le savez, ça a été dit tout à l'heure, est une municipalité contigüe, limitrophe, voisine, riveraine, appelez-la comme vous voulez. Et donc, c'est à la suite de questionnements de mes citoyens que je me présente ici en leur nom pour formuler les questions qu'ils se posent.

3425

On a une réglementation chez nous concernant les éoliennes. Notre géographie ne permet pas l'installation de nombreuses de ces éoliennes, mais les prémisses à notre règlement sont essentiellement et très importantes : la santé et le bien-être de nos citoyens.

3430

Alors, c'est à ce titre que je vous présente ma première question. Et elle concerne les incidences négatives que peuvent avoir ces fameux mégas-éoliennes de 3,2 mégawatts et les émissions d'infrasons qu'elles peuvent produire. Contrairement à ce qui a été dit plus tôt, on s'aperçoit, à la consultation Internet et à travers le monde, que ces études sont de plus en plus importantes et qu'il y a une convergence vers des conclusions scientifiques qu'on ne peut pas ignorer, notamment aux États-Unis, en Australie et en Europe.

3435

Ma question est donc celle-ci : est-ce que des études sur les infrasons pour ces éoliennes d'envergure qui en produisent nécessairement, est-ce que des études ont été produites ou réalisées et de quelle manière et s'il y a des résultats, est-ce qu'on peut les consulter?

3440

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, nous allons adresser la question au ministère de la Santé, monsieur Simon Arbour.

3445

M. SIMON ARBOUR :

3450

Oui. Bonsoir. Il y a un certain nombre d'études qui ont été produites à travers le monde. Je n'ai pas nécessairement le nombre exact d'études. Dans la synthèse des connaissances qui a été mise à jour par l'INSPQ, celle-ci date de 2013. Dans cette revue-là, il y a six études qui ont été retenues pour l'étude.

3455

Quand je dis « retenue », c'est que l'INSPQ lorsqu'elle fait une revue de littérature, elle se donne certains critères pour évaluer la validité des études et la solidité et la robustesse. Je pourrai revenir peut-être avec ces critères-là plus tard si vous le voulez, mais grosso modo, si l'INSPQ retient ces études-là dans sa revue, c'est parce qu'elle les considère suffisamment solides sur le plan scientifique pour prendre en compte ces résultats-là.

3460

Donc, on trouve les références de ces cédules-là dans la synthèse des connaissances de l'INSPQ.

3465

LE PRÉSIDENT :

Qui a été déposée. À quelle fréquence l'INSPQ révise-t-il ces études-là? Est-ce que c'est à tous les deux ans? Est-ce qu'on peut anticiper 2016, 2017?

3470

M. SIMON ARBOUR :

Le premier état de connaissance date de 2009 et la mise à jour a été faite en 2013. Donc, on parle quand même d'une mise à jour aux trois, quatre ans. Je vous dirais que la veille scientifique se fait quand même sur une base continue, mais on comprendra aussi que de mettre à jour comme tel un document de cette ampleur-là, ça ne se fait pas nécessairement à toutes les années.

3475

Par contre, c'est certain qu'il y a certaines personnes qui exercent une veille scientifique sur ce type d'étude là. Si vous souhaitez avoir de l'information peut-être sur des études plus récentes, il va falloir que je me renseigne à ce niveau-là.

3480

LE PRÉSIDENT :

Si c'est possible, aussi. Donc, on sait qu'on a des études qui datent peut-être de 2013 ou 2012, 2011, l'étude a été mise à jour en 2009. Donc, si vous avez des études récentes, aussi nous communiquer la référence.

3485

3490 Bien entendu, on comprend toujours qu'on a affaire à des études normalement qui ont des droits d'auteurs. Donc, on est incapable à ce moment-là de les déposer nous-mêmes, parce qu'il faut avoir les droits d'auteurs pour le faire. Par contre, on peut mettre à ce moment-là au moins la référence bibliographique pour qu'elles soient accessibles aux gens qui veulent avoir, éventuellement en prendre connaissance.

3495 Mais au moins, pour ce qui est de l'étude de 2013, l'avantage de ça, même si l'étude, les études citées peuvent être sous droit d'auteur, il reste que l'INSPQ, l'Institut, a fait une synthèse analytique de ces études-là, donc on est capable d'en prendre connaissance, au moins les conclusions de l'étude.

M. CAMILLE DAVID :

3500 Si je peux me permettre, indépendamment des droits d'auteurs, ce serait fortement apprécié qu'on ait des études récentes, puisque les études traduites en 2014, 2015 sont très concluantes, et on parle ici des effets jusqu'à de 5 à 10 kilomètres sur les citoyens, sur le plan santé. Et donc, c'est névralgique en ce qui concerne les municipalités riveraines.

3505 Et d'ailleurs, si je peux l'exprimer comme ça, quel que soit l'individu concerné, on ne parle plus de dollars, on parle d'effets sur la santé, et donc, je pense que ça concerne tout le monde.

Alors, merci de pouvoir tableer ces études-là le plus rapidement.

3510 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, le ministère va faire une petite recherche et si, à portée de mains, ils ont des références à donner sur les études récentes. Bien entendu, si d'autres personnes, des participants ont des études en mains, ils peuvent nous donner les références.

3515 Tout à l'heure, monsieur Arbour faisait référence entre autres au degré de crédibilité des études. On peut peut-être résumer les paramètres habituellement qui sont retenus pour juger une étude crédible.

3520 Donc, par exemple, est-ce que l'auteur et les auteurs de l'étude sont des spécialistes dans le domaine? Donc, on peut vérifier leur spécialité. Est-ce que l'étude a été vérifiée par des pairs? Est-ce que les méthodes sont bien décrites à l'intérieur de l'étude scientifique? Est-ce que les données sont accessibles? Plus on a des oui, normalement, c'est ça qui nous conduit à pouvoir considérer les études scientifiques relativement crédibles. Donc, qui sont faites par des gens reconnus dans le milieu, des choses comme ça.

3525

3530 Donc, ça résume un peu les paramètres. Mais si dans vos commettants, par exemple, il y en a qui ont des études à vouloir porter à l'attention de la commission, comme je l'avais mentionné dans le discours d'ouverture, alors elles sont les bienvenues. Nous, on peut, à ce moment-là, si on voit qu'il y en a une qui peut être intéressante, on peut essayer d'en prendre connaissance et, à la limite, on peut décider de l'acquérir. Souvent, ces études-là se vendent, mais si on le fait, on ne pourra pas la diffuser, parce qu'on est régis, nous aussi, à ces droits d'auteurs. Donc, c'est ça, la réserve, mais on peut, à ce moment-là, vous êtes bienvenus si les gens ont des références à nous donner.

3535 Est-ce que vous avez une autre question?

M. CAMILLE DAVID :

3540 Absolument. Ma deuxième question – bien, pour conclure sur la première, je visais également le promoteur. Est-ce que des études ont été effectivement faites au niveau des infrasons concernant cette méga-éolienne?

LE PRÉSIDENT :

3545 Donc, concernant les infrasons proprement dits?

M. CAMILLE DAVID :

3550 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3555 Ou les sons basses... parce qu'il y a deux nuances : il y a les infrasons puis il y a les sons basse fréquence qui peuvent augmenter.

M. CAMILLE DAVID :

Bien, l'un rejoint l'autre, là.

3560 **LE PRÉSIDENT :**

Si on va à très, très, très basse fréquence, là, pour les infrasons.

3565 **M. CAMILLE DAVID :**

Oui.

3570 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Madame – je ne veux pas encore mal prononcer votre nom.

Mme VIVIANE MARAGHI :

3575 Maraghi. Alors, je demanderais, pour répondre aux analyses sur les infrasons et les basses fréquences, à monsieur Doukouzian qui est notre ingénieur sénior ici chez DNV à répondre à la question.

M. SHANT DOKOUZIAN :

3580 Donc, lorsqu'on a reçu les spécifications de l'éolienne, ces spécifications incluent leurs teneurs en basses fréquences et incluent un peu de la teneur en infrasons. Ce qui arrive avec les éoliennes sur l'échelle audible, en fait, ce qui est perçu par l'oreille humaine, le contenu en infrasons est tellement petit, en fait, qu'il n'est pas inclus dans l'analyse en tant que telle, parce que c'est tellement petit. Donc, le turbinier lui-même n'a pas des données d'infrasons, de ce qui serait perceptible à donner.

3590 Finalement, les mesures se font sur l'éolienne, mais le niveau est tellement faible que les infrasons ne sont pas dans les données que nous avons. Alors, nous ne modélisons pas spécifiquement les infrasons. Sur ça, on se base sur la littérature un peu qui a été avancée par monsieur Arbour dans l'INSPQ, comme quoi que les niveaux d'infrasons sont extrêmement faibles, et d'autres études.

3595 Alors, nous aussi, nous demeurons vigilants sur les dernières études qui sont produites, et il y a des études qui démontrent que les niveaux d'infrasons sont extrêmement faibles, en fait en deçà des infrasons ou au même niveau que les infrasons qui sont produits dans la nature ou par les appareils ménagers.

3600 Pour ce qui est des basses fréquences, les basses fréquences sont incluses dans notre analyse. La note d'instructions, donc le manufacturier nous donne le contenu en basses fréquences de l'éolienne, on l'inclut donc à notre analyse.

3605 La note d'instructions 98-01 au Québec qui nous guide sur comment faire une analyse demande qu'on applique un correctif, donc une pénalité à nos résultats de cinq décibels, ce qui est assez commun ailleurs, si le contenu en basses fréquences est très fort.

Alors, on fait cette analyse pour déterminer si le contenu en basses fréquences est fort. Et dans le cas d'une éolienne et dans le cas du projet, le contenu n'est pas assez fort pour demander un correctif de cinq décibels.

3610 Donc, c'est inclus, et vu que c'est un son qu'on appelle à large bande, donc le son d'une éolienne émet des basses fréquences, des moyennes fréquences, des hautes fréquences, le correctif n'est pas nécessaire, en appliquant la recommandation de la note d'instructions.

LE PRÉSIDENT :

3615 Très bien. Je vous remercie. En complémentaire, Madame Durand du ministère du Développement durable.

Mme MAUDE DURAND :

3620 Oui, c'était juste pour ajouter quand on parlait des études par rapport aux infrasons qui ont été faites. Il y a une étude qui a été faite Santé Canada en 2014. C'est assez récent puis c'est intéressant quand même. Je pense, sur le site de Santé Canada on a plusieurs informations. Puis ce qu'ils ont, c'est qu'ils ont fait un questionnaire, ils ont fait une collecte de mesures directes de l'état de santé des gens puis plus de 4 000 heures de prises de données de bruit, là. Puis pour les infrasons, ce qu'ils disaient, c'est que dans le fond, les niveaux d'infrasons mesurés près de la base des éoliennes se trouvaient près du seuil d'audibilité relevé chez environ 1 % des participants, les participants qui avaient l'audition évidemment la plus sensible.

3630 Donc, puis ce qu'ils disent quand même, c'est qu'il leur reste des données à analyser étant donné que c'était quand même 4 000 heures de prises de données. Donc, c'est une étude qui est intéressante, qui peut être consultée.

3635 Puis par rapport aux basses fréquences, ce qu'on peut dire c'est que oui, en effet, dans nos conditions de décret qui sont exigées par rapport aux suivis sonores, il y a un aspect concernant la mesure des basses fréquences. Puis ce qu'on remarque dans les parcs éoliens existants c'est qu'on n'a pas permis de détecter de sons de basses fréquences attribuables comme tels à la présence des éoliennes.

3640

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Est-ce que vous pouvez nous fournir l'hyperlien qu'on puisse le déposer pour l'étude de Santé Canada?

3645

M. CAMILLE DAVID :

Oui, j'ai lu cette étude. C'est la raison pour laquelle 2015 est encore plus intéressante, mais de la part d'autres pays. Mais merci beaucoup de la tableur.

3650

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

3655

M. CAMILLE DAVID :

Est-ce que je peux formuler ma deuxième question?

LE PRÉSIDENT :

3660

Oui, allez-y.

M. CAMILLE DAVID :

3665

Merci beaucoup. J'imagine que tous ceux qui vont percevoir des revenus ou des redevances concernant ces éoliennes-là sont tous imputables, j'imagine, de la responsabilité du bon fonctionnement des éoliennes. C'est peut-être une sous-question, mais je la formule en deuxième question.

3670

Une compagnie de l'ampleur de Siemens, j'imagine, doit se conformer à la *Loi fédérale sur les dispositifs émettant les radiations*. Vous êtes sans doute au courant de ça? En tout cas, j'aimerais que vous confirmiez que vous êtes sous l'égide de cette loi-là. C'est des radiations qui sont non seulement électromagnétiques, ce qu'on est en voie de penser, mais c'est également les radiations sonores.

3675

Et le fait que cette loi-là existe oblige les corporations qui produisent des dispositifs comme les éoliennes, notamment, à être prêtes, à être imputables s'il y a des conclusions scientifiques qui sortent au niveau, justement, de ces infrasons, parce que la gamme, je veux dire, de

3680 fréquences que couvre cette loi-là va de zéro à haute fréquence, bien sûr, et ne concerne pas
juste les fréquences audibles dont on fait mention ce soir.

LE PRÉSIDENT :

3685 Bien, à quoi vous faites allusion, quelle loi?

M. CAMILLE DAVID :

3690 C'est, la loi s'appelle la *Loi fédérale sur les dispositifs émettant des radiations*. En fait, tout
appareil, dont les éoliennes font partie, doit se conformer à cette loi fédérale en termes de... et
donc, ce que ça veut dire, en bref, c'est que si les normes ou des conclusions scientifiques sont
émises, on doit se conformer à cette loi-là qui est très descriptive au niveau de la responsabilité.

LE PRÉSIDENT :

3695 On va poser la question à madame Maraghi.

M. CAMILLE DAVID :

3700 Et voilà, de s'assurer que ça n'endommage pas la santé des individus concernés.

LE PRÉSIDENT :

Madame Maraghi?

3705 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Pour une meilleure compréhension, j'aimerais savoir exactement de quelle loi fédérale on
parle. J'ai compris que ça suggérait seulement les entreprises...

3710 **M. CAMILLE DAVID :**

3715 Non, non, la loi se définit comme suit, c'est la *Loi fédérale sur les dispositifs émettant des
radiations*. Elle n'est pas longue, mais dans sa définition, dans son essence, elle exprime
clairement ce à quoi on doit se disposer. Et de l'équipement tel que des éoliennes qui nous
arrivent de l'étranger doivent se conformer à cette loi-là. Et donc, scientifiquement, il y a des
choses qui sont définies.

Mme VIVIANE MARAGHI :

3720 Monsieur le président, si vous nous l'autorisez, on voudrait prendre connaissance de cette loi-là puis vous répondre demain.

LE PRÉSIDENT :

3725 Faire une vérification puis repérer ça et savoir...

M. CAMILLE DAVID :

3730 Absolument.

LE PRÉSIDENT :

... de quelle façon les éoliennes s'appliquent à la loi.

3735 **M. CAMILLE DAVID :**

Aucun problème.

Mme VIVIANE MARAGHI :

3740 Parfait.

LE PRÉSIDENT :

3745 Très bien. Ça vous va?

M. CAMILLE DAVID :

3750 C'est beau?

LE PRÉSIDENT :

3755 Alors, je vous remercie.

M. CAMILLE DAVID :

C'est tout, merci beaucoup.

3760

M. SIMON ARBOUR :

Monsieur le président?

3765

LE PRÉSIDENT :

Oui?

M. SIMON ARBOUR :

3770

Oui, j'avais juste un complément de réponse concernant les critères retenus pour retenir les études dans la revue scientifique de l'INSPQ. C'est à la page 5, dans le fond, du document de synthèse, et je vais vous les énumérer. Donc, on parle, les critères qui sont retenus c'est : financement indépendant des études; chercheurs sans apparence de conflits d'intérêts; objectifs clairs; méthodes explicites et résultats cohérents avec les objectifs, validité interne.

3775

Donc, c'est des critères, je vous dirais, standards, mais des critères qui sont surtout importants, je pense quand même en termes, je veux dire, de la notion d'indépendance au niveau du financement puis des conflits d'intérêts, c'est quelque chose qui est quand même souvent recherché en matière scientifique.

3780

LE PRÉSIDENT :

Vous avez raison. Je vous remercie.

3785

M. GUY ROY

3790

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vais maintenant inviter monsieur Guy Roy à s'avancer. Bonsoir, Monsieur.

3795

M. GUY ROY :

3800 Bonsoir. Monsieur le président, un constat en débutant. À peu près il y a cinq ans, jour pour jour, on était dans les mêmes conditions de l'enquête pour le projet du parc des Moulins. Et pour faire un résumé de ce qui a été discuté ce soir, j'ai comme l'impression d'être dans le même film.

LE PRÉSIDENT :

3805 Peut-être que les questions qui sont similaires.

M. GUY ROY :

3810 Oui. Donc, on parle des mêmes sujets. Les niveaux sonores, la note d'instructions 98-01, l'évaluation des propriétés. Ma question au niveau ministérielle : à l'époque parc des Moulins, parc de l'Érable, il y avait eu des avis, des constats des commissions qui demandaient au ministère de voir à ce que ces normes-là soient affranchies ou tout simplement d'une façon évolutive avec la situation de l'implantation des éoliennes, des parcs éoliens.

3815 J'aimerais savoir pourquoi, semble-t-il, cinq ans plus tard, on est toujours dans les mêmes normes. On nous parle de méthodologie tantôt, le MAMROT nous parle d'une méthodologie d'approche pour une étude. Donc, j'aimerais avoir...

LE PRÉSIDENT :

3820 Alors, Madame Durand. Donc, depuis que les parcs éoliens s'implantent, en tout cas, on va se concentrer sur le niveau sonore, est-ce qu'il y a eu une évolution de l'approche du ministère pour évaluer l'impact sonore des éoliennes?

Mme MAUDE DURAND :

3825 Je vais laisser mon expert répondre à la question sur où on en est un peu dans la mise à jour des critères, s'il y a lieu.

LE PRÉSIDENT :

3830 Monsieur Pierre Guy Brassard.

3835 **M. PIERRE GUY BRASSARD :**

Oui. Donc, effectivement, nous également, on effectue une veille scientifique pour être à l'affût des nouvelles connaissances dans le domaine de l'éolien. Comme je le disais un petit peu tantôt, le bruit qui est généré par une éolienne, c'est encore un phénomène qui est peu connu. Les impacts ne sont pas tout à fait compris entièrement. Donc, c'est pour ça également qu'on n'a pas de critères ou qu'on n'a pas révisé la note ou qu'on n'a pas fait une nouvelle note qui s'applique de façon spécifique au secteur de l'éolien.

3840
3845 Ce qu'on fait à ce moment-là, c'est qu'on utilise le principe de précaution. On demande d'analyser jusqu'à des niveaux sonores de 30 décibels, puis on fait des analyses au cas par cas pour chaque parc éolien. Donc, une analyse qui tient compte du contexte puis des multitudes de facteurs qu'on peut analyser pour chacun des parcs.

3850 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie. Oui, Monsieur Roy?

M. GUY ROY :

3855 Au niveau du MAMROT, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

Du côté des Affaires municipales?

3860 **M. GUY ROY :**

Oui, parce que tantôt sur l'évaluation on nous parlait d'une étude de méthodologie.

3865 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça, puis on a pu avoir la réponse, on peut la répéter. C'est que le ministère est en train d'établir un devis d'étude.

3870 **M. GUY ROY :**

Une méthodologie d'approche, oui.

LE PRÉSIDENT :

3875

Monsieur Simon Castonguay.

M. SIMON CASTONGUAY :

3880

Oui, c'est ça. En fait, le guide méthodologique est en préparation, justement. Vous comprenez que ça représente quand même beaucoup de temps en termes de ressources. Pour faire une étude, comme il est demandé, comme je vous dis, c'est des ressources humaines, c'est des ressources financières, donc on peut s'attendre à ce que ce soit plus long en termes de collecte d'informations et pour une raison ou une autre, là, ça n'a pas été fait.

3885

Par contre, il y a quand même toujours l'intention, et de là le guide méthodologie que j'ai mentionné tout à l'heure, à savoir, pour avoir au moins un certain degré d'information pour les gens.

3890

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Donc, c'est l'état de la situation, Monsieur Roy.

M. GUY ROY :

3895

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

3900

C'est moi qui vous remercie.

M. JEAN-GUY BLAIS

3905

LE PRÉSIDENT :

3910

Alors, nous allons inviter un dernier participant pour ce soir, monsieur Jean-Guy Blais. Donc, j'ai d'autres personnes inscrites, bien entendu, mais les gens sont déjà passés une première fois. Donc, je vous invite, j'invite les gens à venir participer aux travaux de la commission demain après-midi. Ce que je fais, c'est que nous appelons en priorité les gens qui étaient inscrits au registre. S'ils ne sont pas là dans l'après-midi, on va répéter à ce moment-là leur nom, ils

3915

gardent leur priorité d'intervention, on répète les noms en début de soirée pour les inviter. S'ils ne sont pas là en début de soirée puis ils arrivent, on me fait signe, on va les passer en priorité, étant donné qu'ils étaient déjà inscrits.

Bonsoir, Monsieur, à vous la parole.

3920

M. JEAN-GUY BLAIS :

Bonjour. Moi, je suis un producteur. Je reste à Saint-Jacques de Leeds, mais j'ai plusieurs lots à bois voisins qui viennent de Saint-Sylvestre. C'est voisin des lots qui ont des éoliennes.

3925

Moi, je voudrais savoir, nous autres on n'a pas de redevances, mais on va avoir les éoliennes dans notre face pareil. Pas parce que je suis contre, là, mais c'est parce que je demanderais, moi, voir si la municipalité, elle a prévu quelque chose pour aider les producteurs qui sont voisins des éoliennes, mais qui ont les désavantages, mais qui n'en ont pas chez eux.

3930

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous faites allusion aux redevances que la municipalité de Saint-Sylvestre, par exemple, toucherait?

3935

M. JEAN-GUY BLAIS :

Oui. Oui.

3940

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que la municipalité – on peut faire venir par exemple la municipalité de Saint-Sylvestre, puis j'avais comme nom qui était présent, donc madame Ginette Roger.

3945

Par exemple, pour ce qui est des redevances, comment la municipalité entend dépenser ces redevances-là et éventuellement, est-ce que la municipalité peut envisager de donner une allocation au voisinage?

3950

Mme GINETTE ROGER :

Pour le moment, il n'y a rien qui a été établi de façon définitive. Il y a des idées qui ont été apportées sur la table. La municipalité, comme je vous dis, elle n'a rien d'arrêté présentement. Mais ce qu'elle a en tête, c'est de maintenir son développement puis elle aimerait que les

citoyens, tous les citoyens de Saint-Sylvestre peuvent en tirer des bénéfiques. Ça ne veut pas dire que ça va être de façon monétaire, mais c'est un peu la vision qu'elle a présentement.

3955 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ce que vous regardez de façon préliminaire, ce serait des investissements. En fait, il n'y aurait pas de compensation, en tout cas, ce que vous nous dites, envisagée pour donner un montant annuel, par exemple à des résidents de Saint-Sylvestre ou d'ailleurs, mais vous voulez essayer investir peut-être dans les secteurs où il y aurait des éoliennes à Saint-Sylvestre. C'est ça que je dois comprendre?

3960

Mme GINETTE ROGER :

Oui, ça pourrait être aussi au niveau des infrastructures. Donc, ça pourrait être au niveau des chemins que monsieur a ses propriétés, qui auraient des améliorations, exemple. Mais pour l'instant, il n'y a rien qui a été défini à ce sujet.

3965

LE PRÉSIDENT :

3970

Et ça serait sur le territoire de Saint-Sylvestre en ce qui concerne...

Mme GINETTE ROGER :

3975

Oui, exactement.

LE PRÉSIDENT :

3980

Monsieur Blais?

M. JEAN-GUY BLAIS :

3985

Oui. Parce que si la municipalité, quelqu'un qui reste dans la municipalité de Saint-Sylvestre, s'il améliore, mettons, je ne sais pas, moi, dans le village, n'importe où, là, lui, il a des avantages. Mais nous autres, on ne reste pas dans Saint-Sylvestre. On a du terrain dans Saint-Sylvestre, mais on n'aura pas les avantages qu'il va y avoir, mettons dans le village, des choses de même. On n'y touchera pas, nous autres, parce qu'on l'a, notre municipalité. On paye des taxes à Saint-Sylvestre. C'est pour ça, là, je me demande.

3990 Môme moi, comme j'ai des érablières qui sont assez proches de deux éoliennes. Quand on fait les sucres au printemps, là, il ne faut pas que... si ça sile tout le temps, on ne les entendra pas, les fuites. Ça n'a pas été soulevé, ça, mais si tu veux faire du rendement, il ne faut pas que tu aies de fuites dans ta sucrerie.

3995 **LE PRÉSIDENT :**

4000 Je vous invite à venir nous faire part de vos préoccupations en deuxième partie, on pourra échanger avec vous. Nous, entre autres, quand on fait le rapport, on regarde les enjeux, c'est quoi les préoccupations, est-ce qu'il y a des incertitudes, est-ce qu'il y a des suggestions qu'on pourrait faire? On peut essayer d'établir des fois des positions, en disant : selon nous, ça devrait se passer de telle... C'est sûr qu'on n'est pas décisionnel, mais on essaie de voir, de trouver des pistes de solution.

4005 Souvent, les gens nous en apportent, d'ailleurs, et à ce moment-là, on dit : Ah, celle-là est intéressante, puis on la véhicule dans notre rapport. Donc, si vous avez des suggestions à faire, vous êtes le bienvenu pour nous présenter un mémoire à cet effet-là.

M. JEAN-GUY BLAIS :

4010 O.K. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

4015 C'est moi qui vous remercie.

4020 Avant de terminer, je sais qu'on a quelqu'un du MAQ, ministère de l'Agriculture qui est ici ce soir, j'ai compris que la personne serait seulement ici ce soir, le ministère de l'Agriculture? On peut essayer d'en profiter pendant quelques minutes pour voir les questions, notamment sur l'acériculture. On a pu voir, on s'est promené un petit peu dans les rangs. Si vous voulez vous approcher, donc vous êtes monsieur Jean-François Guay, si vous voulez venir à la table ici?

4025 Concernant l'acériculture, bien, on peut voir en se promenant dans le secteur qu'il y a plusieurs érablières commerciales. Il y a aussi du boisé d'érablières, donc aussi des érablières potentielles.

4030 Ce qu'on aimerait savoir c'est selon l'information que vous avez ici, d'ailleurs le promoteur dans sa présentation parlait d'un certain nombre d'arbres qui pourraient être touchés, à vos yeux ici, est-ce que vous avez des préoccupations particulières concernant le projet à ce stade-ci, des connaissances que vous avez?

M. JEAN-FRANÇOIS GUAY :

4035 Bien, évidemment, autant que faire se peut, on demande au promoteur généralement de ne pas entamer le patrimoine naturel que constituent les érablières à sucre potentielles. Évidemment, c'est la règle générale, comme je vous dirais, qu'on essaie de mettre de l'avant lorsqu'on a des discussions, notamment avec le ministère de l'Environnement, sur la recevabilité des études, l'acceptabilité environnementale.

4040 **LE PRÉSIDENT :**

4045 J'irais du côté du promoteur. Il était question d'avoir complété l'inventaire des infrastructures acéricoles qui seraient touchées par le projet. Où en êtes-vous rendus avec cet inventaire-là, les productions acéricoles ou les infrastructures acéricoles? Madame Maraghi?

Mme VIVIANE MARAGHI :

4050 À ce stade-ci, on a fait les inventaires forestiers plutôt pour délimiter les érablières et délimiter leur degré de potentiel, celles qui sont en production, celles qui ne le sont pas. Si je comprends bien, vous faites référence à ce qui va suivre prochainement, probablement cet automne. On est actuellement en discussion avec un potentiel consultant pour faire ça, qui serait de l'inventaire vraiment dans les érablières qui sont en production, s'assurer qu'on comprenne bien, à l'aide d'un consultant et à l'aide des propriétaires, où se situent les infrastructures acéricoles. Cette portion-là de l'inventaire n'est pas faite encore. On a fait l'inventaire des arbres et de leur potentiel, mais pas d'où se situent les infrastructures.

4060 Évidemment, vu que ça fait quand même plusieurs mois qu'on travaille avec les propriétaires, mon collègue Patrick Henn pourrait certainement rajouter là-dessus, mais on connaît bien quelles sont les terres qui sont en production et celles qui ne le sont pas. On connaît les propriétaires, on connaît déjà beaucoup d'information, mais on veut s'assurer d'avoir des détails plus fins que ce que nous connaissons du territoire.

4065 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, à ce stade-ci vous avez identifié les érablières?

Mme VIVIANE MARAGHI :

Tout à fait.

4070

LE PRÉSIDENT :

Donc, les propriétaires aussi?

4075

Mme VIVIANE MARAGHI :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

4080

Donc, qu'est-ce qu'il vous reste à faire?

Mme VIVIANE MARAGHI :

4085

Les propriétaires qui ont des érablières et chez qui on prévoit mettre des infrastructures, que ce soit des éoliennes, des chemins du réseau collecteur, tous ces propriétaires-là sont déjà au courant de ce qu'on propose comme infrastructures.

4090

Ce qui reste comme inventaire, c'est plus au niveau vraiment de leur tubulure, où se situe exactement la tubulure en regard aux infrastructures qu'on veut positionner et quelles seraient les modifications à leurs infrastructures acéricoles qu'on devra faire pour pouvoir construire.

LE PRÉSIDENT :

4095

Est-ce que vous avez des données préliminaires à ce stade-ci sur le nombre, les superficies susceptibles d'être touchées, le nombre de propriétaires?

Mme VIVIANE MARAGHI :

4100

Oui.

LE PRÉSIDENT :

4105

Que vous pourriez nous déposer?

Mme VIVIANE MARAGHI :

Tout à fait. Patrick, est-ce que tu pourrais déjà donner de l'information maintenant?

4110 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

M. PATRICK HENN :

4115

Oui. Quelques chiffres donc là-dessus. Donc, c'est important de mentionner qu'on a à peu près un quart des infrastructures du projet qui sont une érablière. Donc, ce n'est pas à la grandeur. Il y a à peu près le trois quarts finalement du projet qui est en milieu forestier, mais pas en acériculture, que ce soit en potentiel ou en érablières exploitées, donc en exploitation.

4120

Les chiffres qu'on a globalement en ce moment, c'est que selon le projet qu'on ferait aujourd'hui, il y aurait environ une moyenne de 0,74 % du potentiel d'entaillage qui serait touché dans les trois municipalités où il y a des érablières, donc Saint-Sylvestre, Saint-Séverin, Sacré-Coeur, donc 0,74 % du potentiel total. Donc, ces trois municipalités-là ont un grand potentiel d'érablières. Et nous, en faisant le projet, les entailles qu'on toucherait ou des érables à potentiel qu'on toucherait ça représente 0,74 %. Ça, c'est les chiffres qu'on a en ce moment, basés sur les inventaires forestiers qui ont été faits déjà cette année.

4125

LE PRÉSIDENT :

4130

Si vous êtes capable de nous donner un peu de compilation, ça représente combien de propriétaires différents, des choses comme ça, si vous avez des données non consolidées, on pourrait dire, que vous pourriez nous déposer, on pourra faire un suivi avec vous demain là-dessus, donc si vous êtes en mesure de nous déposer, avoir plus de détails.

4135

M. PATRICK HENN :

Donc, je verrai à le déposer par écrit, donc des détails sur les propriétaires?

4140 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça. Bien, on ne veut pas les renseignements personnels, on se comprend, mais par exemple, ça représente combien d'érablières exploitées à peu près à date, là. Est-ce que

4145 c'est six, huit, dix ou deux? S'il y avait ce genre d'information-là, pour nous l'indiquer, et avoir un peu plus d'informations à ce stade-ci sur ce que vous détenez.

M. PATRICK HENN :

4150 Ça marche.

LE PRÉSIDENT :

4155 Ça vous va? Je regarde s'il y a d'autres questions au ministère de l'Agriculture, on va en profiter. Donc, j'avais ces questions-là. Bien entendu, nous avons établi un contact avec le ministère de l'Agriculture, si nous avons d'autres questions, nous pourrions leur envoyer les questions par écrit. Donc, si vous en avez demain, par exemple, n'hésitez pas à nous les communiquer puis on les enverra au ministère. Mais je pense qu'à ce stade-ci, ça fait le tour avec le ministère de l'Agriculture. Donc, on vous remercie pour votre présence.

4160 Alors, ceci étant dit, il est exactement 22 h 35. On va faire un arrêt de la séance pour ce soir. Donc nous, nous allons reprendre nos travaux – je ne veux pas dire de fausses heures –, donc demain après-midi à 13 h 30, ici même. Donc, on devrait siéger à peu près de 13 h 30 jusque vers 16 h 30. On prend une pause et on va reprendre à 19 h demain soir aussi.

4165 Alors, les gens qui sont déjà inscrits ou s'il y a d'autres noms et ils ne sont pas là demain après-midi, ne vous inquiétez pas, on garde les noms et on va inviter les gens en début de séance. Les gens qui n'auront pas été présents, on garde les noms jusqu'à tant qu'on termine l'audience.

4170 Alors, sur ce, je vais vous souhaiter une bonne fin de soirée et au plaisir de vous voir demain après-midi.

4175

SÉANCE AJOURNÉE AU 21 OCTOBRE 2015, 13 H 30

4180

4185 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis hors de mon contrôle au moyen d'un enregistrement numérique, le tout au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout selon la loi.

4190 ET J'AI SIGNÉ :

4195 Yolande Teasdale, s.o.b.